

## RAPPORT DE GESTION

---

Le présent rapport de gestion daté du 2 novembre 2023 est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer les résultats d'exploitation, la situation de trésorerie et les sources de financement d'AltaGas Ltd. (AltaGas ou la Société) au 30 septembre 2023 et pour les trois mois et neuf mois clos à cette date. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités et les notes y afférentes d'AltaGas au 30 septembre 2023 et pour les trois mois et neuf mois clos à cette date et les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date.

Les états financiers consolidés et l'information comparative ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis) et sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Dans le présent rapport de gestion, les PCGR dont il est fait mention sont les PCGR des États-Unis et le terme dollar renvoie à dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Les abréviations, acronymes et autres expressions en majuscules utilisés sans définition explicite dans le présent rapport de gestion ont la même signification que les termes définis dans le rapport de gestion au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date ou dans la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective (des énoncés prospectifs). Les termes « prévoir », « anticiper », « demeurer », « croire », « pouvoir », « devoir », « continuer », « estimer », « avenir », « garantir », « croissance », « planifier », « cibler », « long terme », « potentiel » et « possibilité », employés au futur ou au conditionnel pour décrire les événements ou le rendement, en ce qui concerne la Société ou l'une de ses sociétés affiliées, sont censés signaler des énoncés prospectifs. En particulier, le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs se rapportant, entre autres, aux objectifs commerciaux, à la croissance prévue, aux résultats d'exploitation, au rendement, aux projets commerciaux et aux résultats financiers. Plus précisément, les énoncés prospectifs inclus dans le présent document comprennent notamment des énoncés portant sur ce qui suit : le rôle d'AltaGas dans l'écosystème énergétique et les résultats qui en découlent; la conviction d'AltaGas à l'égard du rôle et de l'importance des exportations de ressources à l'échelle mondiale; la stratégie de croissance d'AltaGas visant à acquérir des parts sur les marchés actuels et sur les nouveaux marchés, notamment les avantages prévus découlant de la stratégie de la Société liée au bassin; la capacité d'AltaGas d'établir de solides partenariats avec ses clients; la date de clôture prévue de l'acquisition de Pipestone; le montant prévu de la contrepartie en trésorerie à payer à Tidewater aux termes de l'acquisition de Pipestone; la décision d'investissement définitive prise en regard de la phase II du projet d'agrandissement de Pipestone; le moment du remboursement de montants à rembourser aux clients par suite de l'ordonnance visant les demandes tarifaires en Virginie; la possible mise en œuvre du projet Ridley Island Energy Export Facility (REEF) d'AltaGas, ses capacités et le calendrier prévu des étapes et des livrables du projet; la participation directe prévue d'AltaGas dans le projet REEF et la capacité découlant des étapes ultérieures; l'attente que le projet de captage de carbone Harmattan soit sur le point d'être achevé et les économies de coûts prévues qui en découleraient; la capacité de la Société de réaliser sa prévision pour 2023 et l'attente que ses résultats se situent dans la moitié supérieure des fourchettes prévues, y compris un BAIIA normalisé consolidé annuel d'environ 1,5 à 1,6 milliard de dollars et un bénéfice normalisé d'environ 1,85 \$ à 2,05 \$ par action en 2023; l'attente que le secteur Services publics contribue à hauteur de 55 % à 60 % du BAIIA normalisé en 2023; l'attente que le secteur Intermédiaire contribue à hauteur de 40 % à 45 % au BAIIA normalisé en 2023; les taux de croissance et les facteurs de croissance prévus dans les secteurs

Services publics et Intermédiaire; l'attente que le BAIIA normalisé soit plus élevé dans le secteur Siège social/autres en 2023 qu'en 2022; les facteurs qui ont une incidence sur la fluctuation prévue du BAIIA normalisé et du bénéfice par action normalisé; l'incidence attendue des principaux facteurs sur la performance financière d'AltaGas; les risques de marché et leur incidence prévue sur le cours des titres d'AltaGas; le montant des dividendes versés aux actionnaires et la capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations au titre de la dette; les obligations futures au titre des avantages sociaux; les charges de rémunération non comptabilisées liées à la période d'acquisition des droits résiduelle en vertu de certains régimes d'avantages comptabilisés sur la période d'acquisition des droits; les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite d'AltaGas et le rendement prévu des actifs des régimes; la capacité d'AltaGas d'atténuer les risques associés à ses activités et de gérer son exposition aux fluctuations des prix des produits de base; l'attente d'AltaGas à l'égard d'un programme de couverture dynamique en 2023 et des résultats attendus de ce programme; le pourcentage des volumes exposés aux différentiels de fractionnement d'AltaGas de 2023 qui sont couverts; le pourcentage des volumes d'exportation prévus d'AltaGas en 2023 qui sont tarifés ou couverts financièrement; la capacité d'AltaGas à se doter d'une importante couverture pour les activités d'exportation à l'échelle mondiale au moyen de conventions tarifaires et de couvertures financières; la capacité des filiales d'AltaGas de mettre en œuvre des stratégies de couverture efficaces; l'incidence attendue des fluctuations des prix des produits de base, des taux de change et des conditions météorologiques sur le BAIIA normalisé annuel et sur le bénéfice par action normalisé annuel; les fluctuations du fonds de roulement; les produits estimés qui devraient être comptabilisés dans l'avenir relativement aux obligations de prestation à remplir à la date des présentes; la juste valeur estimée de chaque catégorie importante d'instruments financiers; les exigences de garanties possibles; l'attribution aux filiales américaines de la dette d'AltaGas libellée en dollars américains ou de certains emprunts libellés en dollars américains et leur incidence à titre de gain ou de perte de change découlant d'une transaction en monnaie étrangère; l'engagement d'AltaGas à maintenir un programme de dépenses en immobilisations discipliné autofinancé; des dépenses en immobilisations prévues de 1,0 milliard de dollars en 2023, exclusion faite de l'acquisition des actifs de Pipestone; la répartition prévue entre les secteurs des dépenses en immobilisations en 2023 et sur quoi l'accent sera mis; l'attente que le capital de croissance soit financé par les flux de trésorerie générés en interne, les ventes d'actifs et les emprunts sur les facilités de crédit avec engagement actuelles dans le cours normal des affaires; les attentes quant au coût, à l'achèvement, à l'incidence et aux dates de mise en service de projets de croissance; le calendrier, les livrables requis, les résultats et l'incidence prévus de la présentation des demandes auprès des organismes de réglementation des services publics, des audiences et des décisions relatives aux demandes tarifaires; les avantages prévus de la phase II de Pipestone et les attentes visant la phase II de Pipestone par suite de la prise de décisions d'investissement définitive, y compris un financement complet aux termes d'ententes d'achat ferme et d'ententes de services rémunérés à l'acte; les attentes visant le projet REEF, y compris la construction d'une nouvelle jetée maritime en eau profonde, la Société étant responsable de la construction des installations et de l'administration de ses activités, la réalisation des étapes futures du projet et les intérêts économiques directs prévus de la Société dans le projet; la période visée pour la mise en service de MVP et les coûts prévus de ce projet; le projet d'ordonnance visant l'approbation de STRIDE3 et toute révision, modification et entérinement, et le calendrier qui en découlerait; le calendrier et les résultats prévus des demandes réglementaires ou des audiences de la Cour; le caractère adéquat des provisions prévues pour les actions en justice et les poursuites intentées contre la Société et l'incidence prévue sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation; les répercussions prévues des restrictions imposées à Washington Gas en matière de versement de dividende sur la capacité d'AltaGas à respecter ses obligations; les objectifs à long terme d'AltaGas en matière de gestion du capital; les modifications futures aux méthodes comptables, l'adoption de nouvelles normes comptables par AltaGas et leur incidence sur ses états financiers; la capacité des investisseurs à comparer les mesures financières utilisées par AltaGas avec des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés; et la date prévue d'entrée en service de nouveaux très grands navires porteurs de gaz naturel.

Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats, les événements et les réalisations réels diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés. Ces énoncés reflètent les attentes, estimations et prévisions actuelles d'AltaGas fondées sur des facteurs et hypothèses importants à la date des énoncés. Parmi les principales hypothèses, notons le calendrier prévu de la clôture des acquisitions et des ventes d'actifs; les taux d'imposition effectifs; les initiatives de financement; la variation degrés-jours par rapport à la normale; le taux d'actualisation appliqué aux régimes de retraite; le rendement des entreprises propres à chaque secteur; l'incidence du programme de couverture; l'offre, la demande et les prix des produits de base prévus; les volumes et les taux; les taux de change; l'inflation; les taux d'intérêt; les notes de crédit; les approbations et les politiques des organismes de réglementation; les coûts d'exploitation et en capital futurs; la capacité prévue; les conditions météorologiques; les différentiels de fractionnement; l'accès aux capitaux; les interruptions de service planifiées et non planifiées; le calendrier de la date de mise en service des nouveaux projets ainsi que des acquisitions et désinvestissements; les charges d'exploitation; le rendement des placements; les dividendes; et les coûts de transaction.

Les énoncés prospectifs d'AltaGas sont sous réserve de risques et d'incertitudes, lesquels pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements diffèrent des attentes actuelles, y compris sans s'y limiter : les risques liés au conflit en Europe orientale; les risques liés à la santé et à la sécurité; les risques liés à l'exploitation; l'infrastructure; les risques liés à l'approvisionnement en gaz naturel; les volumes de production; les interruptions de service; le transport de produits pétroliers; le risque de marché; l'inflation; la conjoncture économique; les systèmes de cybersécurité, d'information et de contrôle; les risques liés aux changements climatiques; les risques liés à la réglementation en matière d'environnement; les risques liés à la réglementation; les litiges; les modifications aux lois; les droits des peuples autochtones et les droits issus de traités; la dépendance envers certains partenaires; l'incertitude politique et le désordre public; les coûts de mise hors service, d'abandon et de remise en état; le risque pour la réputation; les données météorologiques; les risques liés aux marchés financiers et à la liquidité; les taux d'intérêt; le risque de crédit interne; le risque de change; le risque lié au financement, au refinancement et au service de la dette; le risque de contrepartie et de fournisseur; les incidents liés aux systèmes techniques et aux processus; le risque lié à la stratégie de croissance; la construction et l'aménagement; les pertes insuffisamment ou non assurées; l'incidence de la concurrence pour les activités d'AltaGas; le risque de crédit de contrepartie; le risque lié à la composition; les garanties; les accords de représentant; la valeur marchande des actions ordinaires et d'autres titres; la variabilité des dividendes; la vente possible d'actions additionnelles; les relations de travail; le personnel clé; les coûts et limites de la gestion du risque; les engagements associés à l'approbation réglementaire de l'acquisition de WGL; le coût des régimes de retraite; l'incapacité des fournisseurs de services; les risques liés aux pandémies, aux épidémies ou autres éclosions de maladies; et d'autres facteurs dont il est question à la rubrique « Facteurs de risques » de la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dans d'autres documents d'information continue d'AltaGas.

Plusieurs facteurs pourraient entraîner des écarts entre les résultats, le rendement ou les réalisations réels d'AltaGas ou d'un secteur en particulier et ceux décrits dans le présent rapport de gestion, y compris, sans s'y limiter, ceux énoncés ci-dessus; en outre, les hypothèses sous-jacentes pourraient se révéler inexactes. Cette liste de facteurs ne doit pas être considérée comme exhaustive. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se concrétisaient ou si des hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs se révélaient inexactes, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux décrits dans le présent rapport de gestion comme escomptés, prévus, recherchés, proposés, estimés, envisagés, attendus, projetés ou visés et il ne faut pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion. L'incidence d'une hypothèse, d'un risque, d'une incertitude ou d'un autre facteur sur un énoncé prospectif en particulier ne peut être établie avec certitude puisqu'ils sont interdépendants, et que les mesures futures prises par AltaGas sont tributaires

*de l'évaluation, par la direction, de toutes les informations disponibles au moment pertinent. Ces énoncés sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. AltaGas n'a pas l'intention de les mettre à jour et n'y est pas tenue, sauf exigence de la loi. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont présentés expressément sous réserve de la présente mise en garde.*

*Le présent rapport de gestion contient des perspectives sur la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie futurs, qui sont établies en se fondant sur des hypothèses au sujet d'événements futurs, notamment les conditions économiques et les lignes de conduite futures qui sont fondées sur l'évaluation par la direction d'AltaGas des informations pertinentes disponibles actuellement. Le lecteur ne doit pas utiliser ces perspectives financières à des fins autres que celles pour lesquelles elles sont présentées dans le présent rapport de gestion.*

*D'autres informations sur AltaGas, y compris le rapport de gestion et les états financiers consolidés annuels et trimestriels, la notice annuelle et les communiqués, sont aussi disponibles dans le site Web d'AltaGas à l'adresse [www.altagas.ca](http://www.altagas.ca) ou dans le site de SEDAR à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).*

## **Aperçu des activités d'AltaGas et organisation**

AltaGas est une société d'infrastructure énergétique nord-américaine de premier plan qui relie des clients et des marchés à des sources d'énergie abordables et fiables. La Société exerce des activités d'infrastructure énergétique diversifiées, à faible risque et à forte croissance axées sur la création d'une valeur résiliente et durable pour ses parties prenantes. AltaGas compte trois secteurs d'activité, soit les secteurs Services publics, Intermédiaire et Siège social/autres.

### **Secteur Services publics**

Le secteur Services publics d'AltaGas possède et exploite des concessionnaires de services publics de distribution et de stockage de gaz naturel à tarifs réglementés conformément au modèle axé sur le coût du service, qui s'efforcent de fournir une énergie sécuritaire, fiable et abordable à leurs clients. Le secteur Services publics d'AltaGas fournit de l'énergie à environ 1,6 million de clients résidentiels et commerciaux pour une base tarifaire moyenne d'environ 5,0 milliards de dollars américains.

Le secteur Services publics comprend deux services publics exerçant leurs activités dans quatre grands États américains :

- Washington Gas Light Company, le principal service public en exploitation de la Société, qui compte environ 1,2 million de clients au Maryland, en Virginie et dans le District de Columbia;
- SEMCO Energy, Inc., qui fournit des services énergétiques essentiels à environ 324 000 clients dans le sud du Michigan et la partie supérieure de la péninsule du Michigan.

Le secteur Services publics comprend également d'autres installations de stockage et des contrats visant les services de transport et de stockage de gaz naturel entre États, ainsi que WGL Energy Services, Inc., une société affiliée de commercialisation au détail de l'énergie qui vend du gaz naturel et de l'électricité directement aux clients des secteurs résidentiel, commercial et industriel au Maryland, en Virginie, au Delaware, en Pennsylvanie, en Ohio et dans le District de Columbia. AltaGas détenait aussi auparavant ENSTAR Natural Gas Company et une participation indirecte de 65 % dans Cook Inlet Natural Gas Storage Alaska (CINGSA) et d'autres activités auxiliaires en Alaska, qu'elle a cédées à TriSummit Utilities le 1<sup>er</sup> mars 2023 (la « cession des services publics en Alaska »).

## **Secteur Intermédiaire**

Le secteur Intermédiaire d'AltaGas est une plateforme nord-américaine de premier plan qui relie les clients et les marchés. Depuis la tête de puits jusqu'aux côtes, la Société s'efforce de fournir un service sécuritaire et fiable à ses clients et une connectivité qui les aident à générer les meilleurs résultats pour leurs activités. Il s'agit notamment d'assurer l'accès du gaz de pétrole liquéfié (GPL) de l'Amérique du Nord au marché mondial, ce qui permet aux producteurs et aux agrégateurs nord-américains de tirer des revenus attrayants du propane et du butane, tout en diversifiant les sources d'approvisionnement et en renforçant la sécurité énergétique en Asie aux clients en aval d'AltaGas.

Par les activités de son secteur Intermédiaire, AltaGas joue au sein de l'écosystème énergétique général un rôle vital qui permet à l'économie mondiale de poursuivre sa croissance d'une manière sécuritaire, fiable et abordable.

La plateforme du secteur Intermédiaire d'AltaGas est axée principalement sur les zones de ressources Montney et Deep Basin et centrée sur les exportations mondiales qui, de l'avis de la Société, représentent l'avenir du marché pour la mise en valeur des ressources naturelles à long terme. AltaGas exploite également un vaste ensemble d'actifs d'infrastructure intermédiaires dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien (BSOC) et certaines régions des États-Unis, lesquels visent tous à relier les clients et les marchés de la manière la plus efficace possible.

La plateforme du secteur Intermédiaire d'AltaGas repose sur trois piliers principaux qui sont interdépendants et qui facilite le fonctionnement de la chaîne de valeur de la Société, de la tête de puits jusqu'aux côtes et au-delà. Ces piliers comprennent :

- des installations d'exportations mondiales, qui comprennent les deux terminaux d'exportation de GPL d'AltaGas grâce auxquels la Société peut exporter jusqu'à 150 000 b/j de propane et de butane vers des marchés clés de l'Asie;
- des installations de collecte, de traitement et d'extraction de gaz naturel, qui comprennent une capacité d'extraction et de traitement de 1,2 gpc/j et une capacité de traitement sur place de gaz brut d'environ 1,1 gpc/j, laquelle est axée principalement sur la zone de ressources Montney et Deep Basin;
- une plateforme de fractionnement et de traitement des liquides, qui comprend une capacité de fractionnement de 65 Mb/j et d'importantes activités de traitement des liquides.

Le secteur Intermédiaire regroupe également des activités de commercialisation de gaz naturel et de LGN, des services de logistique à l'échelle nationale, des installations de camionnage et des terminaux ferroviaires, de même qu'une capacité de stockage souterrain d'environ 3,2 millions de barils de liquides au sein d'un réseau de cavernes de sel par l'intermédiaire de la coentreprise de stockage Strathcona, formée par la Société avec ATCO Energy Solutions Ltd., et de la participation de 10 % d'AltaGas dans le gazoduc Mountain Valley (MVP).

### **Secteur Siège social/autres**

Le secteur Siège social/autres d'AltaGas comprend les activités du siège social de la Société et un petit portefeuille de centrales alimentées aux gaz et d'installations de distribution capables de générer une puissance de 508 MW principalement en Californie.

### **Filiales**

Les entreprises d'AltaGas sont exploitées par la Société et plusieurs de ses filiales, notamment AltaGas Services (U.S.) Inc., AltaGas Utility Holdings (U.S.) Inc., WGL Holdings Inc. (WGL), Wrangler 1 LLC, Wrangler SPE LLC, Washington Gas Resources Corp., WGL Energy Services, Inc. (WGL Energy Services) et SEMCO Holding Corporation; pour ce qui est du secteur Services publics, Washington Gas Light Company (Washington Gas), Hampshire Gas Company et SEMCO Energy, Inc. (SEMCO); pour ce qui est du secteur Intermédiaire, AltaGas Extraction and Transmission Limited Partnership, AltaGas Pipeline Partnership, AltaGas Processing Partnership, AltaGas Northwest Processing Limited Partnership, Harmattan Gas Processing Limited Partnership, Ridley Island LPG Export Limited Partnership, AltaGas Pacific Partnership, AltaGas LPG Limited Partnership, Petrogas Energy Corporation (Petrogas), Petrogas Holdings Partnership et Petrogas, Inc.; et pour ce qui est du secteur Siège social/autres, les filiales comprennent AltaGas Power Holdings (U.S.) Inc., WGL Energy Systems, Inc. (WGL Energy Systems) et Blythe Energy Inc. (Blythe). SEMCO exerce ses activités de distribution de gaz naturel au Michigan, sous la dénomination SEMCO Energy Gas Company (SEMCO Gas).

### **Faits saillants du troisième trimestre**

*(Le BAIIA normalisé, les liquidités provenant de l'exploitation normalisées, le bénéfice net normalisé et la dette nette sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Les liquidités provenant de l'exploitation normalisées par action et le bénéfice net normalisé par action sont des ratios non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.)*

- Le 31 août 2023, AltaGas a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive avec Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd. (Tidewater) visant l'acquisition d'actifs d'infrastructure de traitement et de stockage de gaz naturel dans le secteur de Pipestone de la zone de ressources Montney, en Alberta (l'acquisition de Pipestone) pour une contrepartie totale de 650 millions de dollars, composée d'une somme de 325 millions de dollars en trésorerie et de l'émission d'environ 12,5 millions d'actions ordinaires d'AltaGas en faveur de Tidewater à raison de 26,07 \$ l'action. L'acquisition de Pipestone comprend la phase I de l'installation de traitement de gaz naturel de Pipestone, le projet d'agrandissement de la phase II de Pipestone qui est en cours de mise en valeur, l'installation de stockage de gaz naturel de Dimsdale, le terminal de condensat arrivé ou sorti par camion de Pipestone et les réseaux de pipelines de collecte connexes nécessaires à l'exploitation de ces actifs. L'acquisition de Pipestone est conditionnelle à la prise d'une décision d'investissement définitive favorable de Tidewater et d'AltaGas en regard du projet d'agrandissement de la phase II de Pipestone. Pour faciliter cette prise de décisions, AltaGas et Tidewater ont également conclu une entente visant la création d'une coentreprise de manière à faire progresser les dernières étapes requises pour la mise en valeur et la construction du projet. Après l'annonce, AltaGas a reçu les principales autorisations réglementaires, y compris l'approbation requise en vertu de la *Loi sur la concurrence*, et travaille actuellement à satisfaire d'autres conditions préalables à la clôture de la transaction, qui doit toujours être conclue avant la clôture de 2023.
- Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2023, Vern Yu s'est joint à AltaGas à titre de président et chef de la direction et il a été nommé au conseil d'administration d'AltaGas. M. Yu possède plus de trente ans d'expérience dans les infrastructures énergétiques, notamment les secteurs Services publics et Intermédiaire à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> septembre 2023, AltaGas a nommé Angela Lekatsas à titre de nouvelle administratrice indépendante qui siégera au conseil d'administration d'AltaGas. M<sup>me</sup> Lekatsas possède plus de vingt ans d'expérience approfondie du secteur et en financement des entreprises et elle siégera également à titre de membre du comité d'audit d'AltaGas.
- Le 29 août 2023, la Commonwealth of Virginia State Corporation Commission (la SCC de la Virginie) a adopté le rapport de l'examineur des audiences visant la demande tarifaire en Virginie, approuvant une hausse des tarifs de base d'environ 41 millions de dollars américains ainsi que des frais supplémentaires liés au programme SAVE d'environ 32 millions de dollars américains, pour une hausse totale des tarifs d'environ 73 millions de dollars américains. Les sommes à rembourser aux clients comprendront l'intérêt et elles seront versées dans les 90 jours suivant le prononcé de cette ordonnance.
- Le BAIIA normalisé s'est établi à 252 millions de dollars, comparativement à 233 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2022.
  - Pour le secteur Services publics, le BAIIA normalisé s'est chiffré à 71 millions de dollars, contre 115 millions de dollars au troisième trimestre de 2022. Parmi les facteurs ayant le plus contribué à la diminution, mentionnons l'absence de l'incidence plus importante que d'habitude de l'optimisation des actifs à Washington Gas, qui était prise en compte dans les résultats de l'exercice précédent, et l'absence de l'apport des services publics en Alaska, qui ont été cédés en mars 2023.

- Le BAIIA normalisé du secteur Intermédiaire a été de 185 millions de dollars, contre 108 millions de dollars au troisième trimestre de 2022. Parmi les facteurs ayant le plus contribué aux bons résultats d'un exercice à l'autre, mentionnons la meilleure performance des activités d'exportation à l'échelle mondiale en raison d'une solide exécution opérationnelle, la vigueur des volumes et des prix, et l'avantage de la provision de fonds utilisés pendant la construction (PFUPC) à MVP, alors que le projet progresse vers son achèvement au début de 2024.
- La perte avant impôts sur les bénéfices s'est établie à 51 millions de dollars, comparativement à un bénéfice avant impôts sur les bénéfices de 48 millions de dollars au troisième trimestre de 2022.
- Les flux de trésorerie d'exploitation se sont établis à 3 millions de dollars (0,01 \$ par action), comparativement à 384 millions de dollars (1,37 \$ par action) au troisième trimestre de 2022.
- Les liquidités provenant de l'exploitation normalisées se sont établies à 142 millions de dollars (0,50 \$ par action), comparativement à 170 millions de dollars (0,60 \$ par action) pour le troisième trimestre de 2022.
- La perte nette attribuable aux actions ordinaires s'est établie à 50 millions de dollars (0,18 \$ par action), contre 48 millions de dollars (0,17 \$ par action) pour le troisième trimestre de 2022.
- Le bénéfice net normalisé s'est établi à 28 millions de dollars (0,10 \$ par action), comparativement à 27 millions de dollars (0,10 \$ par action) pour le troisième trimestre de 2022.
- La dette nette, y compris les billets hybrides subordonnés, était de 8,7 milliards de dollars au 30 septembre 2023, contre 9,9 milliards de dollars au 31 décembre 2022.
- La dette à long terme, y compris les billets hybrides subordonnés, totalisait 8,4 milliards de dollars au 30 septembre 2023, contre 9,6 milliards de dollars au 31 décembre 2022.

## Faits saillants après la clôture du trimestre

- Le 19 octobre 2023, Washington Gas a émis des billets d'un capital de 200 millions de dollars américains dans le cadre d'un placement privé, soit des billets à 6,06 % d'un capital de 150 millions de dollars américains échéant le 14 octobre 2033 et des billets à 6,43 % d'un capital de 50 millions de dollars américains échéant le 15 octobre 2053. Le produit servira au financement des besoins généraux du siège social.

## Revue financière consolidée

|                                                                     | Trois mois clos les<br>30 septembre |        | Neuf mois clos les<br>30 septembre |        |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------------------------------------|--------|
| <i>(en millions de dollars, sauf le taux d'imposition effectif)</i> | 2023                                | 2022   | 2023                               | 2022   |
| Produits                                                            | 3 030                               | 3 056  | 9 709                              | 10 190 |
| BAIIA normalisé <sup>1</sup>                                        | 252                                 | 233    | 1 073                              | 1 083  |
| Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices                     | (51)                                | 48     | 751                                | 638    |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actions ordinaires       | (50)                                | (48)   | 528                                | 345    |
| Bénéfice net normalisé <sup>1</sup>                                 | 28                                  | 27     | 321                                | 352    |
| Total de l'actif                                                    | 22 183                              | 23 504 | 22 183                             | 23 504 |
| Total du passif à long terme                                        | 11 073                              | 11 991 | 11 073                             | 11 991 |
| Capital investi <sup>1</sup>                                        | 257                                 | 532    | 656                                | 907    |
| Flux de trésorerie (liés aux) activités d'investissement            | (243)                               | (534)  | 395                                | (661)  |
| Dividendes déclarés <sup>2</sup>                                    | 79                                  | 74     | 237                                | 223    |
| Flux de trésorerie d'exploitation                                   | 3                                   | (384)  | 967                                | 827    |
| Liquidités provenant de l'exploitation normalisées <sup>1</sup>     | 142                                 | 170    | 752                                | 832    |
| Taux d'imposition effectif normalisé (%) <sup>1</sup>               | 23,5                                | 12,5   | 20,6                               | 19,7   |
| Taux d'imposition effectif (%)                                      | 23,2                                | 14,3   | 25,3                               | 20,5   |

|                                                                 | Trois mois clos les<br>30 septembre |        | Neuf mois clos les<br>30 septembre |      |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------------------------------------|------|
| <i>(en dollars par action, sauf les actions en circulation)</i> | 2023                                | 2022   | 2023                               | 2022 |
| Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire – de base       | (0,18)                              | (0,17) | 1,87                               | 1,23 |
| Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire – dilué         | (0,18)                              | (0,17) | 1,86                               | 1,22 |
| Bénéfice net normalisé – de base <sup>1</sup>                   | 0,10                                | 0,10   | 1,14                               | 1,25 |
| Bénéfice net normalisé – dilué <sup>1</sup>                     | 0,10                                | 0,10   | 1,13                               | 1,24 |
| Dividendes déclarés <sup>2</sup>                                | 0,28                                | 0,27   | 0,84                               | 0,80 |
| Flux de trésorerie d'exploitation                               | 0,01                                | (1,37) | 3,43                               | 2,94 |
| Liquidités provenant de l'exploitation normalisées <sup>1</sup> | 0,50                                | 0,60   | 2,67                               | 2,96 |
| Actions en circulation – de base (en millions)                  |                                     |        |                                    |      |
| Au cours de la période <sup>3</sup>                             | 282                                 | 281    | 282                                | 281  |
| À la fin de la période                                          | 282                                 | 282    | 282                                | 282  |

1) Mesure non conforme aux PCGR ou ratio financier non conforme aux PCGR; se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Dividendes déclarés par action ordinaire par trimestre : 0,265 \$ par action depuis le début de mars 2022, augmenté à 0,28 \$ par action à partir du 31 mars 2023.

3) Moyenne pondérée.

## Trois mois clos les 30 septembre

Le BAIIA normalisé pour le troisième trimestre de 2023 s'est établi à 252 millions de dollars, contre 233 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2022. De nombreux facteurs positifs et négatifs ont contribué à la variation d'un exercice à l'autre. Parmi les facteurs ayant eu une incidence positive sur le BAIIA normalisé, mentionnons la solide performance des activités d'exportation à l'échelle mondiale découlant de la croissance des tarifs d'un exercice à l'autre, des plus grands écarts entre l'Asie et l'Amérique du Nord sur le propane et la hausse des marges réalisées sur le butane, ainsi que la hausse des marges sur l'électricité des activités de commercialisation au détail de WGL, la hausse des marges liées aux activités de commercialisation du pétrole brut et de LGN, la PFUPC à MVP découlant de la reprise des activités de construction en

juin 2023 et la hausse des produits attribuable aux programmes de remplacement accéléré des conduites. Parmi les facteurs ayant eu une incidence négative sur le BAIIA normalisé d'AltaGas au troisième trimestre de 2023, mentionnons la baisse des marges sur le gaz des activités de commercialisation au détail de WGL, l'absence de recouvrement des coûts engagés au troisième trimestre de 2022, la diminution des activités d'optimisation des actifs à Washington Gas par rapport à l'apport plus important que d'habitude à la période correspondante de 2022, la hausse des charges d'exploitation et d'administration du secteur Services publics, l'incidence de la cession des services publics en Alaska et la hausse des charges liées aux régimes incitatifs des employés. Pour les trois mois clos le 30 septembre 2023, le taux de change moyen du dollar canadien par rapport au dollar américain a augmenté pour se fixer à 1,34, contre 1,31 en moyenne pour le trimestre correspondant de 2022, ce qui a donné lieu à une hausse du BAIIA normalisé d'environ 4 millions de dollars.

La perte avant impôts sur les bénéfices pour le troisième trimestre de 2023 s'est établie à 51 millions de dollars, contre un bénéfice avant impôts sur les bénéfices de 48 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2022. La diminution s'explique surtout par des pertes latentes plus importantes sur les contrats de gestion du risque, la hausse de la charge d'intérêts, l'augmentation des coûts des transactions liées aux acquisitions et cessions et la hausse de la charge d'amortissement, le tout compensé en partie par les facteurs mentionnés précédemment ayant eu une incidence sur le BAIIA normalisé et l'absence d'une perte à la vente d'actifs au troisième trimestre de 2022. La perte nette attribuable aux actions ordinaires pour le troisième trimestre de 2023 s'est établie à 50 millions de dollars (0,18 \$ par action), contre 48 millions de dollars (0,17 \$ par action) pour le trimestre correspondant de 2022. L'augmentation de la perte s'explique essentiellement par les facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur la perte avant impôts sur les bénéfices, compensée en partie par l'absence d'une perte au rachat d'actions privilégiées au troisième trimestre de 2022, la baisse de la charge d'impôts et une diminution des dividendes sur les actions privilégiées.

Les liquidités provenant de l'exploitation normalisées pour le troisième trimestre de 2023 se sont chiffrées à 142 millions de dollars (0,50 \$ par action), comparativement à 170 millions de dollars (0,60 \$ par action) pour le trimestre correspondant de 2022. La diminution découle surtout de la baisse du bénéfice net après impôts après ajustement pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie, de la hausse de la charge d'intérêts et de la baisse du recouvrement d'impôts exigibles normalisé, le tout compensé en partie par les mêmes facteurs qui ont eu une incidence sur le BAIIA normalisé.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour le troisième trimestre de 2023 se sont chiffrés à 3 millions de dollars (0,01 \$ par action), comparativement à des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation de 384 millions de dollars (1,37 \$ par action) pour le trimestre correspondant de 2022. La hausse découle principalement d'écarts favorables de la variation nette des actifs et passifs d'exploitation, du fait surtout des fluctuations des prix des produits de base et des volumes de ventes, le tout contrebalancé en partie par la baisse du bénéfice net après impôts après ajustement pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie. Se reporter à la rubrique « Liquidités » du présent rapport de gestion pour plus d'informations sur la variation des flux de trésorerie d'exploitation.

Pour le troisième trimestre de 2022, AltaGas a comptabilisé une perte avant impôts d'environ 3 millions de dollars à la cession d'actifs en raison essentiellement de charges engagées en lien avec les ventes d'actifs qui ont été conclues au cours des périodes antérieures.

Les charges d'exploitation et d'administration pour le troisième trimestre de 2023 se sont chiffrées à 379 millions de dollars, contre 387 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2022. La diminution découle de multiples facteurs, dont l'incidence de la cession des services publics en Alaska et le coût moins élevé de l'électricité aux installations d'extraction, le tout contrebalancé en partie par la hausse des charges du secteur Services publics et l'augmentation des charges liées aux régimes incitatifs des employés découlant de la hausse du cours de l'action d'AltaGas au troisième trimestre de 2023. La charge d'amortissement s'est élevée à 109 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2023, comparativement à 106 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2022. Cette légère augmentation s'explique surtout par la mise en service des nouveaux actifs, contrebalancée en partie par l'incidence de la cession des services publics en Alaska. La charge d'intérêts pour le troisième trimestre de 2023 s'est établie à 95 millions de dollars, contre 85 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2022. L'augmentation s'explique par les taux d'intérêt moyens plus élevés et la hausse du taux de change moyen du dollar canadien par rapport au dollar américain, compensée en partie par la baisse de l'encours moyen de la dette. Pour les trois mois clos le 30 septembre 2023, AltaGas a comptabilisé une charge d'intérêts totale de 9 millions de dollars au titre de billets subordonnés hybrides.

AltaGas a comptabilisé un recouvrement d'impôts de 12 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2023, comparativement à une charge d'impôts de 7 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2022. La diminution de la charge d'impôts s'explique surtout par la baisse du bénéfice avant impôts sur les bénéfices. Le recouvrement d'impôts exigibles s'est établi à 7 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2023, comparativement à un recouvrement d'impôts exigibles de 13 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2022. Cette diminution s'explique surtout par la composition de la perte avant impôts sur les bénéfices.

Le bénéfice net normalisé s'est chiffré à 28 millions de dollars (0,10 \$ par action) pour le troisième trimestre de 2023, comparativement à 27 millions de dollars (0,10 \$ par action) pour le trimestre correspondant de 2022. La légère hausse est principalement attribuable aux mêmes facteurs qui ont eu une incidence sur le BAIIA normalisé et à la baisse des dividendes sur actions privilégiées, le tout contrebalancé en partie par la hausse de la charge d'intérêts, la hausse de la charge d'impôts normalisée et la hausse de la charge d'amortissement. Au troisième trimestre de 2023, le bénéfice net a été normalisé (augmentation de 78 millions de dollars) pour tenir compte des montants après impôts suivants : les pertes latentes sur des contrats de gestion du risque, les coûts de transaction liés aux acquisitions et cessions, et les frais liés à l'arrivée en poste d'un nouveau chef de la direction. Pour le troisième trimestre de 2022, le bénéfice net a été normalisé (augmentation de 75 millions de dollars) pour tenir compte des montants après impôts suivants : les coûts de transaction liés aux acquisitions et aux cessions, les pertes à la vente d'actifs, la perte au rachat des actions privilégiées, compte tenu de l'incidence du change, la reprise de la provision pour placements comptabilisés à la valeur de consolidation et les gains latents sur des contrats de gestion du risque. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour en savoir davantage sur les ajustements de normalisation.

## Neuf mois clos les 30 septembre

Le BAIIA normalisé pour les neuf premiers mois de 2023 s'est établi à 1 073 millions de dollars, contre 1 083 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. De nombreux facteurs positifs et négatifs ont contribué à la variation d'un exercice à l'autre. Parmi les facteurs ayant eu une incidence positive sur le BAIIA normalisé, mentionnons la croissance des volumes visés par des ententes tarifaires d'un exercice à l'autre ainsi que les plus grands écarts entre l'Asie et l'Amérique du Nord sur le butane au sein des activités d'exportation à l'échelle mondiale, la hausse des marges sur l'électricité des activités de commercialisation au détail de WGL, la résolution favorable d'éventualités et de différends commerciaux, l'incidence de la demande tarifaire de 2022 en Virginie, la PFUPC à MVP attribuable à la reprise des activités de construction en juin 2023, la hausse des produits attribuable aux programmes de remplacement accéléré des conduites, le gain découlant du désendettement de droit partiel associé à la cession des services publics en Alaska au premier trimestre de 2023 (pour plus de précisions, se reporter à la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2023 et pour les trois mois et les neuf mois clos à cette date) et la croissance de la clientèle du secteur Services publics. Parmi les facteurs ayant eu une incidence négative sur le BAIIA normalisé d'AltaGas au cours des neuf premiers mois de 2023, mentionnons la baisse des marges sur le gaz des activités de commercialisation au détail de WGL, y compris le calendrier des swaps, l'incidence de la cession des services publics en Alaska qui a eu lieu au premier trimestre de 2023, la hausse des charges d'exploitation et d'administration du secteur Services publics, la baisse des marges réalisées sur le butane au sein des activités d'exportation à l'échelle mondiale, la diminution des activités d'optimisation des actifs à Washington Gas par rapport à l'apport plus important que d'habitude à la période correspondante de 2022, les températures plus chaudes au Michigan et dans le District de Columbia, où les services publics ne tiennent pas compte de la normalisation des conditions météorologiques, l'absence de recouvrement des coûts engagés présentés au troisième trimestre de 2022, l'incidence de la vente de la participation d'AltaGas dans les installations de traitement Aitken Creek au deuxième trimestre de 2022, la diminution des retraits des stocks et la diminution des marges des activités de commercialisation et des volumes. Pour les neuf premiers mois de 2023, le taux de change moyen du dollar canadien par rapport au dollar américain a augmenté pour se fixer à 1,35, contre 1,28 en moyenne pour la période correspondante de 2022, ce qui a donné lieu à une hausse du BAIIA normalisé d'environ 33 millions de dollars.

Le bénéfice avant impôts sur les bénéfices pour les neuf premiers mois de 2023 s'est établi à 751 millions de dollars, contre 638 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. L'augmentation s'explique surtout par le gain réalisé à la cession des services publics en Alaska et d'autres produits tirés des éventualités d'un contrat associé à la vente d'un projet de stockage d'énergie à Goleta, en Californie (Goleta) au premier trimestre de 2022, le tout contrebalancé en partie par les gains latents moins élevés sur des contrats de gestion du risque, l'augmentation de la charge d'intérêts, l'augmentation des coûts des transactions liées aux acquisitions et aux cessions, les facteurs susmentionnés ayant eu une incidence sur le BAIIA normalisé, les frais liés à l'arrivée en poste d'un nouveau chef de la direction et la hausse de la charge d'amortissement. Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires pour les neuf premiers mois de 2023 s'est établi à 528 millions de dollars (1,87 \$ par action), contre 345 millions de dollars (1,23 \$ par action) pour la période correspondante de 2022. L'augmentation s'explique essentiellement par les facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le bénéfice avant impôts sur les bénéfices, la baisse du bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle, l'absence d'une perte au rachat d'actions privilégiées en 2022 et la baisse des dividendes sur actions privilégiées, le tout contrebalancé en partie par l'augmentation de la charge d'impôts.

Les liquidités provenant de l'exploitation normalisées pour les neuf premiers mois de 2023 se sont chiffrées à 752 millions de dollars (2,67 \$ par action), comparativement à 832 millions de dollars (2,96 \$ par action) pour la période correspondante de 2022. La diminution découle surtout de la hausse de la charge d'intérêts, de la baisse du bénéfice net après impôts après ajustement pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie et des mêmes facteurs qui ont eu une incidence sur le BAIIA normalisé, le tout compensé en partie par la baisse de la charge d'impôts exigibles normalisée.

Les flux de trésorerie d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2023 se sont chiffrés à 967 millions de dollars (3,43 \$ par action), comparativement à 827 millions de dollars (2,94 \$ par action) pour la période correspondante de 2022. La hausse découle principalement d'écarts favorables de la variation nette des actifs et passifs d'exploitation, du fait surtout des fluctuations des prix des produits de base et des volumes de ventes, le tout contrebalancé en partie par la baisse du bénéfice net après impôts après ajustement pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie. Se reporter à la rubrique « Liquidités » du présent rapport de gestion pour plus d'informations sur la variation des flux de trésorerie d'exploitation.

Pour les neuf premiers mois de 2023, AltaGas a comptabilisé des gains avant impôts à la cession d'actifs totalisant environ 319 millions de dollars, qui s'explique principalement par le gain réalisé à la cession des services publics en Alaska, des produits additionnels tirés du règlement favorable d'éventualités d'un contrat associé à la vente de Goleta et le produit en trésorerie reçu au deuxième trimestre de 2023 d'un compte d'entiercement lié à la cession du placement d'AltaGas dans Meade Pipeline Co. LLC (Meade) en 2019, qui détenait la participation indirecte hors exploitation de WGL Midstream dans le gazoduc Central Penn (Central Penn). Pour les neuf premiers mois de 2022, AltaGas a comptabilisé des gains avant impôts à la cession d'actifs totalisant environ 3 millions de dollars, qui s'explique par les charges engagées sur les ventes d'actifs conclues dans des périodes antérieures dont il a été question précédemment, un gain avant impôts de 1 million de dollars à la vente de la participation d'AltaGas dans les installations de traitement Aitken Creek au deuxième trimestre de 2022, une perte avant impôts de 2 millions de dollars à la vente d'une centrale à Brush, au Colorado, au deuxième trimestre de 2022 et un gain avant impôts de 7 millions de dollars à la vente de Goleta, en Californie, au premier trimestre de 2022.

Les charges d'exploitation et d'administration pour les neuf premiers mois de 2023 se sont chiffrées à 1 152 millions de dollars, contre 1 146 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. L'augmentation découle de multiples facteurs, dont la hausse des charges du secteur Services publics et des activités d'exportation à l'échelle mondiale, contrebalancée en partie par l'incidence de la cession des services publics en Alaska, la résolution favorable d'éventualités et de certains différends commerciaux et le coût moins élevé de l'électricité aux installations d'extraction. La charge d'amortissement s'est élevée à 331 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à 327 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. La hausse découle surtout de la mise en service de nouveaux actifs et de l'incidence de la hausse du taux de change moyen du dollar canadien par rapport au dollar américain, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence de la cession des services publics en Alaska. La charge d'intérêts pour les neuf premiers mois de 2023 s'est établie à 293 millions de dollars, contre 231 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. L'augmentation s'explique par la hausse des taux d'intérêt moyens, l'augmentation du solde d'endettement moyen, des intérêts débiteurs hybrides supplémentaires de 12 millions de dollars en raison du remplacement des actions privilégiées par des billets hybrides, et la hausse du taux de change moyen du dollar canadien par rapport au dollar américain. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, AltaGas a comptabilisé une charge d'intérêts totale de 26 millions de dollars au titre de billets subordonnés hybrides.

AltaGas a comptabilisé une charge d'impôts de 190 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à 131 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. L'augmentation de la charge d'impôts est essentiellement attribuable à la hausse du bénéfice avant impôts sur les bénéfices et à l'incidence fiscale de la cession des services publics en Alaska. La charge d'impôts exigibles s'est élevée à environ 32 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à une charge d'impôts exigibles de 30 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. La légère augmentation de la charge d'impôts exigibles est attribuable surtout à l'incidence de la cession des services publics en Alaska au premier trimestre de 2023, compensée en partie par la composition du bénéfice avant impôts sur les bénéfices.

Le bénéfice net normalisé s'est chiffré à 321 millions de dollars (1,14 \$ par action) pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à 352 millions de dollars (1,25 \$ par action) pour la période correspondante de 2022. La diminution est principalement attribuable à la hausse de la charge d'intérêts, aux facteurs mentionnés précédemment qui ont eu une incidence sur le BAIIA normalisé, à la hausse de la charge d'amortissement, à la hausse de la charge de désactualisation et à la baisse des profits de change, le tout contrebalancé en partie par la baisse du bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle, la baisse des dividendes sur actions privilégiées et la baisse de la charge d'impôts normalisée. Pour les neuf premiers mois de 2023, le bénéfice net a été normalisé (diminution de 207 millions de dollars) pour tenir compte des montants après impôts suivants : les gains sur la vente d'actifs, les gains latents sur des contrats de gestion du risque, les coûts de transaction liés aux acquisitions et aux cessions, les frais liés à l'arrivée en poste d'un nouveau chef de la direction et le règlement du régime de retraite canadien à prestations définies. Pour les neuf premiers mois de 2022, le bénéfice net a été normalisé (augmentation de 7 millions de dollars) pour tenir compte des montants après impôts suivants : les gains latents sur des contrats de gestion du risque, les coûts de transaction liés aux acquisitions et aux cessions, la tranche attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements non conformes aux PCGR, la perte au rachat d'actions privilégiées, compte tenu de l'incidence du change, la reprise de la provision pour placements comptabilisés à la valeur de consolidation et les gains sur la vente d'actifs. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour en savoir davantage sur les ajustements de normalisation.

## Perspectives pour 2023

Après la publication des résultats du troisième trimestre de 2023, AltaGas s'attend à atteindre des résultats se situant dans la moitié supérieure des fourchettes de prévisions présentées en décembre 2022, notamment un BAIIA normalisé consolidé annuel d'environ 1,5 à 1,6 milliard de dollars en 2023, comparativement à un BAIIA normalisé réel de 1,54 milliard de dollars en 2022, et un bénéfice par action normalisé d'environ 1,85 \$ à 2,05 \$, comparativement à un bénéfice par action normalisé réel et un bénéfice net par action respectivement de 1,89 \$ et 1,42 \$ en 2022, en supposant un taux d'imposition effectif d'environ 22 %. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le bénéfice avant impôts sur les bénéfices et le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'étaient chiffrés respectivement à 716 millions de dollars et 399 millions de dollars.

Le secteur Services publics devrait contribuer à hauteur d'environ 55 % à 60 % du BAIIA normalisé, sa croissance étant principalement alimentée par la croissance des produits découlant de la demande tarifaire pour la Virginie, la croissance continue de la base tarifaire au moyen des dépenses en immobilisations actuelles dans des programmes de remplacement accéléré de conduites pour le compte des clients d'AltaGas et une croissance modeste de la clientèle, le tout contrebalancé en partie par l'incidence de la cession des services publics en Alaska, la baisse des marges réalisées associées aux activités d'optimisation des actifs qui sont plus conformes à l'apport historique de ces activités, et la baisse des marges sur le gaz des

activités de commercialisation au détail de WGL. Le bénéfice du secteur Intermédiaire devrait contribuer à hauteur d'environ 40 % à 45 % du BAIIA normalisé, sa croissance étant alimentée par une hausse des marges d'exportation prévues à l'échelle mondiale et des volumes, la PFUPC à MVP et la hausse des volumes et de l'utilisation des actifs aux installations du nord-est de la Colombie-Britannique (NEBC) d'AltaGas. Ces facteurs positifs devraient être contrebalancés en partie par l'incidence pour l'exercice complet de la cession, en 2022, des installations de traitement Aitken Creek, la diminution des différentiels de fractionnement et l'absence de recouvrement des coûts engagés dans le cadre de l'entretien présentés dans les résultats en 2022. Le BAIIA normalisé du secteur Siège social/autres, qui comprend les actifs d'électricité restants d'AltaGas, devrait augmenter en 2023 essentiellement en raison de la baisse des charges générales et administratives.

La variation prévue du bénéfice par action normalisé de 1,89 \$ par action en 2022 à environ 1,85 \$ à 2,05 \$ par action en 2023 devrait être principalement attribuable aux mêmes facteurs qui ont une incidence sur le BAIIA normalisé, soit la baisse prévue du bénéfice attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle et la baisse prévue des dividendes sur les actions privilégiées, contrebalancées en partie par la hausse prévue des intérêts débiteurs et de la charge d'amortissement.

Les prévisions de BAIIA normalisé et de bénéfice par action normalisé tiennent compte d'hypothèses sur le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Dans chacun des secteurs, le rendement des activités sous-jacentes peut varier. Tout écart par rapport aux hypothèses actuelles d'AltaGas pourrait avoir une incidence sur le BAIIA normalisé et le bénéfice par action normalisé. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques » du présent rapport de gestion pour plus de renseignements sur les risques pouvant avoir une incidence sur AltaGas.

AltaGas continue de se consacrer à atténuer les risques associés à ses activités et à gérer son exposition aux fluctuations des prix des produits de base afin d'obtenir des rendements prévisibles et durables. Malgré les risques inhérents auxquels elle est exposée, la Société prévoit maintenir un programme de couverture dynamique qui lui permettra de couvrir de façon proactive le risque lié aux prix des produits de base et le risque lié aux différentiels de fractionnement afin d'atténuer l'incidence des fluctuations de ses marges et de ses flux de trésorerie. Pour le reste de 2023, AltaGas a couvert environ 77 % de ses volumes exposés aux différentiels de fractionnement prévus à hauteur d'environ 27 \$ US/b, compte non tenu des frais de transport. En outre, environ 87 % des volumes d'exportation prévus d'AltaGas pour le reste de 2023 sont tarifés ou couverts financièrement à un prix de couverture moyen de l'écart entre le FEI et North American NGL d'environ 18 \$ US/b pour les volumes de propane et de butane non tarifés. Pour les activités d'exportation à l'échelle mondiale, AltaGas vise à se doter d'une importante couverture au moyen de conventions tarifaires et de couvertures financières.

| <b>Programme de couverture – secteur Intermédiaire</b>                                                                    | <b>Reste de 2023</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Volumes des exportations mondiales couverts (%) <sup>1</sup>                                                              | 87                   |
| Écart moyen du prix entre le FEI et North American NGL pour les volumes de propane/butane couverts (\$ US/b) <sup>2</sup> | 18,13                |
| Volumes de fractionnement couverts (%) <sup>3</sup>                                                                       | 77                   |
| Prix de couverture des différentiels de fractionnement (\$ US/b) <sup>3</sup>                                             | 26,83                |

1) Volumes approximatifs prévus couverts. Comprennent les volumes visés par des ententes tarifaires et les couvertures financières. Selon les volumes d'exportation estimés en interne par AltaGas. AltaGas a un pourcentage de couverture plus élevé pour les volumes visés par des engagements fermes.

2) Moyenne approximative de la période. Compte non tenu des écarts de prix sur la livraison physique des volumes de C3 au terminal FSK. Le butane est couvert en pourcentage de West Texas Intermediate.

3) Moyenne approximative de la période.

## Analyse de sensibilité

Des facteurs tels que les fluctuations des prix des produits de base, les taux de change et les conditions météorologiques ont une incidence sur la performance financière d'AltaGas. Le tableau suivant présente les effets possibles de ces principaux facteurs sur le BAIIA normalisé prévu d'AltaGas pour 2023.

| Facteur                                                                                    | Augmentation ou diminution | Incidence approximative sur le BAIIA normalisé annuel (en millions de dollars) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Variation degrés-jours par rapport à la normale – Services publics <sup>1</sup>            | 5 %                        | 8                                                                              |
| Variation du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain             | 0,05                       | 14                                                                             |
| Écart de prix du propane et du butane entre le Far East Index et Mont Belvieu <sup>2</sup> | 1 \$ US/b                  | 1                                                                              |
| Taux d'actualisation appliqué aux régimes de retraite                                      | 1 %                        | 18                                                                             |

1) Les degrés-jours – Services publics sont associés aux zones servies par SEMCO Gas et le District de Columbia. Les degrés-jours représentent une mesure de la froideur déterminée quotidiennement en nombre de degrés où la température moyenne du jour en question se situe en dessous de 65 degrés Fahrenheit. Les degrés-jours pour une période donnée correspondent à la moyenne des degrés-jours au cours des 15 années précédentes pour SEMCO Gas et au cours des 30 années précédentes pour Washington Gas.

2) L'analyse de sensibilité est présentée déduction faite des couvertures en place. L'incidence sur le BAIIA normalisé des variations de l'écart pourrait varier et est gérée grâce à un programme de couverture.

## Capital de croissance

AltaGas maintient un programme de dépenses en immobilisations discipliné autofinancé et prévoit actuellement des dépenses en immobilisations d'environ 1,0 milliard de dollars en 2023, y compris des dépenses en immobilisations discrétionnaires d'environ 90 millions de dollars dans le secteur Intermédiaire qui ont été reportées de 2022 à 2023, par rapport à des dépenses en immobilisations de 1,2 milliard de dollars en 2022. Ces montants excluent l'acquisition annoncée précédemment des actifs de Pipestone pour une contrepartie totale de 650 millions de dollars. La diminution des dépenses en immobilisations prévues en 2023 par rapport à 2022 s'explique surtout par l'absence de trésorerie payée pour acheter la tranche restante de la participation dans Petrogas au troisième trimestre de 2022, l'absence de dépenses en immobilisations liées aux services publics en Alaska qui ont été l'objet d'un désaisissement au premier trimestre de 2023 et une baisse des dépenses consacrées à l'amélioration du réseau à Washington Gas, le tout contrebalancé en partie par le report en 2023 de certaines dépenses en immobilisations discrétionnaires dans le secteur Intermédiaire mentionné précédemment, la hausse des dépenses consacrées au remplacement accéléré des conduites, les projets de croissance dans le secteur Intermédiaire, y compris le projet REEF et le projet de captage de carbone et de puits d'injection de gaz acide à Harmattan, et la hausse des dépenses consacrées à des initiatives environnementales. Les dépenses en immobilisations de 2023 devraient être concentrées en majeure partie sur des projets de la plateforme Services publics, qui devraient permettre une forte croissance interne de la base tarifaire, des rendements ajustés positifs en fonction des risques et un service à la clientèle sécuritaire et fiable. Le secteur Services publics devrait représenter environ 73 % du total des dépenses en immobilisations, le secteur Intermédiaire, environ 25 %, et le Secteur Siège social/autres, le reste. En 2023, les dépenses en immobilisations d'AltaGas dans le secteur Services publics seront principalement consacrées aux programmes d'entretien, de sécurité et de fiabilité, y compris les programmes d'amélioration du réseau et de remplacement accéléré des conduites et l'ajout de clients. Dans le secteur Intermédiaire, les dépenses en immobilisations devraient servir principalement à de nouvelles activités de développement, à des dépenses d'entretien et d'administration, à l'optimisation des actifs existants, à des investissements

dans des initiatives environnementales et à la maintenance des installations. La Société continue de se concentrer sur une croissance interne efficace en matière de capital grâce à une affectation disciplinée du capital tout en améliorant la solidité et la souplesse du bilan.

Les engagements de dépenses en immobilisations de 2023 d'AltaGas devraient être financés par les flux de trésorerie générés en interne, les ventes d'actifs, y compris la cession des services publics en Alaska, et les emprunts sur les facilités de crédit actuellement consenties dans le cours normal des affaires.

Se reporter aux rubriques « Capital investi net » et « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour en savoir davantage sur les composantes du capital investi d'AltaGas.

## Mise à jour sur les projets de croissance

Le tableau suivant présente un résumé de l'état des projets importants auxquels AltaGas affecte du capital de croissance.

| Projet                                                              | Participa-<br>tion<br>d'AltaGas | Coût<br>estimé <sup>1</sup>          | Dépenses<br>à ce jour <sup>2</sup>  | État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Mise en<br>service<br>prévue |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Projets du secteur Intermédiaire</b>                             |                                 |                                      |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                              |
| Projet<br>d'agrandis-<br>sment de<br>la phase II<br>de<br>Pipestone | 100 %                           | Estimations<br>des coûts<br>en cours | Moins de<br>1 million de<br>dollars | Le 31 août 2023, AltaGas a conclu une entente avec Tidewater visant l'acquisition d'actifs d'infrastructure de traitement et de stockage de gaz naturel dans le secteur de Pipestone de la zone des ressources Montney, en Alberta, y compris le projet d'agrandissement de la phase II de Pipestone. La phase II de Pipestone est un projet titulaire de tous les permis requis prêt à démarrer qui devrait accroître de 100 mmpc/j la capacité de conversion des coupes lourdes de gaz sulfureux et de 20 000 b/j la capacité de traitement des liquides. Après la décision d'investissement définitive, il est prévu que le projet soit entièrement financé aux termes d'ententes d'achat ferme et d'ententes de services rémunérés à l'acte. La phase II de Pipestone devrait réduire les coûts d'exploitation et accroître l'efficacité de la durée de fonctionnement de l'ensemble du complexe Pipestone. Pour faciliter la prise de décisions d'investissement définitive, AltaGas et Tidewater ont conclu une entente visant la création d'une coentreprise de manière à faire progresser les dernières étapes requises pour la mise en valeur et la construction du projet. À la clôture de l'acquisition de Pipestone, AltaGas détiendra une participation de 100 % dans le projet. | 2025                         |

| Projet                                                                        | Participation d'AltaGas | Coût estimé <sup>1</sup>                                                                       | Dépenses à ce jour <sup>2</sup>                                            | État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Mise en service prévue                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Projets du secteur Intermédiaire (suite)</b>                               |                         |                                                                                                |                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                    |
| Ridley Island Energy Export Facility                                          | 50 %                    | Actuellement en évaluation au moyen d'activités d'ingénierie de base et d'estimation des coûts | 29 millions de dollars (déduction faite des recouvrements des partenaires) | AltaGas et son partenaire, Vopak Development Canada Holdings Inc., ont convenu d'évaluer plus en détail l'aménagement du projet REEF, un terminal maritime de GPL et de liquides en vrac de grande envergure situé sur l'île Ridley, en Colombie-Britannique. Ce projet est adjacent aux installations RIPET, près de Prince Rupert, en Colombie-Britannique. Si une décision d'investissement définitive est prise en regard du projet REEF, AltaGas prévoit en faire l'aménagement et la mise en service par étape. Cette approche permettra d'utiliser le capital le plus efficacement possible dans le cadre de l'aménagement, de faire correspondre l'approvisionnement pour l'exportation d'électricité et la capacité de production de l'installation, de réduire les problèmes que peut entraîner l'aménagement d'un important projet sur les collectivités locales, et de créer des occasions de construction et d'emploi qui peuvent s'échelonner sur une longue période. AltaGas a conclu une entente commerciale à long terme avec la coentreprise visant la totalité de la capacité en volume de GPL à la première étape (98 000 mètres cubes), sous réserve de la prise d'une décision d'investissement définitive, et sera également responsable de la construction des installations et de l'administration de ses activités. Les étapes ultérieures de ce projet seront élaborées au fur et à mesure que d'autres principaux jalons commerciaux à long terme sont atteints et que le projet dégage un maximum de valeur pour toutes les parties prenantes. AltaGas détiendra une participation directe de 50 % dans le projet. Si une décision d'investissement définitive est prise, l'étape 1 devrait comprendre la construction d'une nouvelle jetée maritime en eau profonde disposant d'une capacité importante en prévision des prochaines étapes, le cas échéant. | Actuellement en évaluation au moyen d'activités d'ingénierie de base et d'estimation de la date de mise en service |
| Projet de captage de carbone et de puits d'injection de gaz acide à Harmattan | 100 %                   | 48 millions de dollars                                                                         | 43 millions de dollars                                                     | AltaGas est sur le point d'achever un projet visant à capter jusqu'à 60 000 tonnes par année d'émissions de carbone à Harmattan. Le projet comprend la mise hors service de l'usine d'acide sulfurique existante de Harmattan, diminuant ainsi de manière considérable la complexité opérationnelle des installations et faisant passer le cycle d'entretien des installations de 4 à 5 ans, ce qui devrait entraîner des économies de coûts. La phase 1 du projet, qui comporte le forage d'un puits d'injection de gaz acide, est terminée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Quatrième trimestre de 2023                                                                                        |

| Projet                                          | Participation d'AltaGas | Coût estimé <sup>1</sup>           | Dépenses à ce jour <sup>2</sup>    | État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Mise en service prévue                     |
|-------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Projets du secteur Intermédiaire (suite)</b> |                         |                                    |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                            |
| Mountain Valley Pipeline (MVP)                  | 10 %                    | 352 millions de dollars américains | 352 millions de dollars américains | MVP a obtenu tous les permis requis et les activités de construction ont commencé, la date de mise en service visée étant maintenant le premier trimestre de 2024. Le coût estimé du projet devrait totaliser 7,2 milliards de dollars américains, y compris 120 millions de dollars américains pour éventualités. L'exposition d'AltaGas est plafonnée par contrat aux apports estimés initialement d'environ 352 millions de dollars américains. Au quatrième trimestre de 2021, AltaGas a déprécié son placement comptabilisé à la valeur de consolidation dans MVP à sa valeur comptable initiale de 352 millions de dollars américains par suite des difficultés juridiques et réglementaires auxquelles le projet de pipeline a dû faire face. | Premier trimestre de 2024                  |
| Projet MVP Southgate                            | 5 %                     | 20 millions de dollars américains  | 4 millions de dollars américains   | Les responsables de MVP continuent d'évaluer le projet MVP Southgate et envisagent notamment d'engager des pourparlers avec l'expéditeur afin d'examiner diverses options pour le projet et la possibilité d'en modifier la conception et l'échéancier au lieu d'en poursuivre la réalisation comme il avait été envisagé initialement. Au quatrième trimestre de 2021, AltaGas a déprécié son placement comptabilisé à la valeur de consolidation dans le projet MVP Southgate pour un montant équivalant à sa valeur comptable de néant en raison des difficultés juridiques et réglementaires continues.                                                                                                                                          | La date d'achèvement est en cours d'examen |

| Projet                                                                         | Participation d'AltaGas | Coût estimé <sup>1</sup>                                                                                                                                                                   | Dépenses à ce jour <sup>2</sup>                 | État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Mise en service prévue                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>Projets du secteur Services publics</b>                                     |                         |                                                                                                                                                                                            |                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                           |
| Programmes de remplacement accéléré de conduites – <b>District de Columbia</b> | 100 %                   | Environ 150 millions de dollars américains sur une période de trois ans, de janvier 2021 à décembre 2023, plus des dépenses additionnelles pour des phases subséquentes à leur approbation | 132 millions de dollars américains <sup>3</sup> | Le 22 décembre 2022, Washington Gas a déposé une demande auprès de la Public Service Commission du District de Columbia (PSC du DC) pour le PROJECTpipes 3, sollicitant l'approbation d'un montant d'environ 672 millions de dollars américains pour la période de cinq ans, du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028. Les commentaires des parties en réponse à la demande de Washington Gas ont été déposés le 16 juin 2023 et la réponse à ces commentaires de Washington Gas a été déposée le 17 juillet 2023. | Les actifs sont mis en service tout au long du programme. |

| Projet                                                             | Participation d'AltaGas | Coût estimé <sup>1</sup>                                                                                                                                                                  | Dépenses à ce jour <sup>2</sup>                 | État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Mise en service prévue                                    |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Projets du secteur Services publics (suite)                        |                         |                                                                                                                                                                                           |                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                           |
| Programmes de remplacement accéléré de conduites – <b>Maryland</b> | 100 %                   | Environ 350 millions de dollars américains sur une période de cinq ans, de janvier 2019 à décembre 2023, plus des dépenses additionnelles pour des phases subséquentes à leur approbation | 336 millions de dollars américains <sup>3</sup> | La deuxième étape des programmes de remplacement accéléré de conduites du Maryland (STRIDE 2.0) prendra fin en décembre 2023. Au début du mois de mars 2022, la PSC du MD a rendu des ordonnances réduisant de 14,7 % les frais supplémentaires liés au programme STRIDE pour les années 2022 et 2023. Le recouvrement des dépenses du programme STRIDE qui ne sont pas incluses dans la surcharge fera l'objet d'une demande dans le cadre du processus d'établissement des tarifs habituel. Le 16 juin 2023, Washington Gas a déposé une demande auprès de la PSC du MD pour la troisième étape du programme de remplacement accéléré dans le cadre du programme de modernisation, sollicitant l'approbation d'investissements d'environ 495 millions de dollars américains en vue de la modernisation pour le compte des clients pour la période de cinq ans, du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028. Le 25 octobre 2023, un juge de la division des services publics ( <i>Public Utility Law Judge</i> ) a publié un projet d'ordonnance visant à approuver le plan STRIDE3, sous réserve d'un nombre réduit de projets de remplacement correspondant à une réduction d'environ le tiers du budget quinquennal. Washington Gas doit aviser la Commission au plus tard le 13 novembre 2023 si elle accepte cette ordonnance ou si elle la porte en appel. L'ordonnance proposée deviendra définitive le 25 novembre 2023, à moins que le projet d'ordonnance soit révisé ou modifié par la PSC du MD. | Les actifs sont mis en service tout au long du programme. |

| Projet                                                                                                                                         | Participation d'AltaGas | Coût estimé <sup>1</sup>                                                                                                                                                                  | Dépenses à ce jour <sup>2</sup>                 | État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Mise en service prévue                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>Projets du secteur Services publics (suite)</b>                                                                                             |                         |                                                                                                                                                                                           |                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                           |
| Programmes de remplacement accéléré de conduites – <b>Virginie</b>                                                                             | 100 %                   | Environ 878 millions de dollars américains sur une période de cinq ans, de janvier 2023 à décembre 2027, plus des dépenses additionnelles pour des phases subséquentes à leur approbation | 110 millions de dollars américains <sup>3</sup> | Le 26 mai 2022, la SCC de la Virginie a approuvé la proposition de Washington Gas relativement à la modification apportée au programme SAVE pour la période 2023-2027 qui prévoit un plafond de dépenses d'environ 878 millions de dollars américains pour la période de cinq ans, pouvant être dépassé d'au plus 5 %.                                                                                                                                                                                       | Les actifs sont mis en service tout au long du programme. |
| Programmes de remplacement accéléré des conduites maîtresses et programme d'amélioration de la fiabilité des infrastructures – <b>Michigan</b> | 100 %                   | Environ 115 millions de dollars américains sur une période de cinq ans, de 2021 à 2025, plus des dépenses additionnelles pour des phases subséquentes à leur approbation                  | 61 millions de dollars américains <sup>3</sup>  | Un programme de remplacement des conduites maîtresses (MRP) a été accepté dans la dernière demande tarifaire de SEMCO, réglée en décembre 2019. Le MRP sur cinq ans a commencé en 2021 et prévoit des dépenses totales d'environ 60 millions de dollars américains. En plus du programme de MRP, SEMCO s'est vu accorder un programme d'amélioration de la fiabilité des infrastructures, aussi sur cinq ans à partir de 2021, qui prévoit des dépenses totales d'environ 55 millions de dollars américains. | Les actifs sont mis en service tout au long du programme. |

- 1) Les montants sont estimatifs et peuvent changer selon divers facteurs. Lorsque cela est approprié, les montants reflètent la quote-part d'AltaGas des projets.
- 2) Les dépenses faites à ce jour reflètent le total des dépenses en immobilisations cumulatives engagées depuis le début de l'étape en cours du projet au 30 septembre 2023.
- 3) Les programmes de remplacement accéléré de conduites des services publics sont des projets à long terme comportant de nombreuses étapes et pour lesquels les dépenses sont approuvées par les organismes de réglementation; ils sont gérés sur une base pluriannuelle. Les dépenses à ce jour incluent uniquement les montants au titre des programmes en cours décrits précédemment et excluent les dépenses engagées dans le cadre des phases précédentes des programmes. Les montants figurant dans les documents déposés devant les organismes de réglementation peuvent différer des montants présentés.

## Mesures financières non conformes aux PCGR

Dans le présent rapport de gestion, il est fait référence à certaines mesures financières utilisées par AltaGas qui n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et qui peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres entités. Les lecteurs sont avisés que ces mesures financières non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées comme des substituts à d'autres mesures du rendement financier calculées selon les PCGR. Les mesures financières non conformes aux PCGR et leur rapprochement aux mesures financières conformes aux PCGR sont présentés ci-après. Ces mesures non conformes aux PCGR fournissent de l'information supplémentaire que la direction juge importante en ce qu'elles décrivent la performance opérationnelle d'AltaGas, sa situation de trésorerie ainsi que sa capacité de financer les dividendes, les dépenses en immobilisations et les autres activités d'investissement. La description des mesures non conformes aux PCGR ainsi que des informations supplémentaires associées à chacune d'entre elles sont présentées ci-après.

Dans le présent rapport de gestion, les expressions BAIIA normalisé, bénéfice net normalisé, liquidités provenant de l'exploitation normalisées, charge d'impôts normalisée, taux d'imposition effectif normalisé, dette nette, ratio de la dette nette sur le total de la capitalisation, capital investi et capital net investi ont le sens qui leur est donné dans la présente rubrique.

### BAIIA normalisé

|                                                                                               | Trois mois clos les<br>30 septembre |        | Neuf mois clos les<br>30 septembre |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------------------------------------|----------|
| (en millions de dollars)                                                                      | 2023                                | 2022   | 2023                               | 2022     |
| Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices (mesure conforme aux PCGR)                    | (51) \$                             | 48 \$  | 751 \$                             | 638 \$   |
| Ajouter :                                                                                     |                                     |        |                                    |          |
| Amortissement                                                                                 | 109                                 | 106    | 331                                | 327      |
| Intérêts débiteurs                                                                            | 95                                  | 85     | 293                                | 231      |
| BAIIA                                                                                         | 153 \$                              | 239 \$ | 1 375 \$                           | 1 196 \$ |
| Ajouter (déduire) :                                                                           |                                     |        |                                    |          |
| Coûts de transaction liés aux acquisitions et cessions <sup>1</sup>                           | 10                                  | 2      | 31                                 | 4        |
| Pertes latentes (gains latents) sur les contrats de gestion du risque <sup>2</sup>            | 91                                  | (3)    | (24)                               | (107)    |
| Pertes (gains) à la vente d'actifs <sup>3</sup>                                               | —                                   | 3      | (319)                              | (3)      |
| Frais liés à l'arrivée en poste d'un nouveau chef de la direction <sup>4</sup>                | 1                                   | —      | 6                                  | —        |
| Règlement sur le régime de retraite <sup>5</sup>                                              | —                                   | —      | 2                                  | —        |
| Reprise de provisions pour placements comptabilisés à la valeur de consolidation <sup>6</sup> | —                                   | (3)    | —                                  | (3)      |
| Charges de désactualisation                                                                   | 3                                   | 2      | 8                                  | 5        |
| Gains de change                                                                               | (6)                                 | (7)    | (6)                                | (9)      |
| BAIIA normalisé                                                                               | 252 \$                              | 233 \$ | 1 073 \$                           | 1 083 \$ |

1) Comprennent les coûts de transaction liés aux acquisitions et cessions d'actifs ou aux participations au cours de la période considérée. Ces coûts sont inclus aux postes « Coût des produits vendus » et « Charges d'exploitation et d'administration » des états des résultats consolidés. Les coûts de transaction comprennent des charges, comme les honoraires juridiques directement attribuables à l'acquisition ou à la cession. Pour plus de précisions sur les cessions d'actifs d'AltaGas au cours de la période considérée, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2023 et pour les trois mois et les neuf mois clos à cette date.

2) Inclus aux postes « Produits » et « Coût des produits vendus » des états des résultats consolidés. Pour plus de précisions sur les activités de gestion du risque d'AltaGas, se reporter à la note 13 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2023 et pour les trois mois et les neuf mois clos à cette date.

3) Inclus au poste « Autres produits » des états des résultats consolidés. Pour plus de précisions sur les cessions d'actifs d'AltaGas au cours de la période considérée, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2023 et pour les trois mois et les neuf mois clos à cette date.

- 4) Comprennent les frais liés à l'arrivée en poste d'un nouveau chef de la direction d'AltaGas. Ces coûts sont inclus au poste « Charges d'exploitation et d'administration » des états des résultats consolidés.
- 5) Se rapporte à la réalisation de la liquidation du régime de retraite canadien à prestations définies au cours du deuxième trimestre de 2023. La charge de règlement est incluse au poste « Autres produits » des états des résultats consolidés. Pour plus de précisions sur la liquidation du régime de retraite, se reporter à la note 18 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2023 et pour les trois mois et les neuf mois clos à cette date.
- 6) Se rapporte au recouvrement de certains coûts associés au projet de pipeline Constitution en raison de son annulation en février 2020. Ces coûts sont inclus au poste « Quote-part des résultats de placements comptabilisés à la valeur de consolidation » des états des résultats consolidés.

Le BAIIA est une mesure de la rentabilité opérationnelle d'AltaGas, compte non tenu du mode de financement des activités, de l'amortissement des actifs ou de l'imposition des bénéfices. Le BAIIA est calculé d'après les données des états des résultats consolidés, à partir du bénéfice (de la perte) avant impôts ajusté en fonction du montant avant impôts de l'amortissement et des intérêts débiteurs.

AltaGas présente le BAIIA normalisé comme mesure supplémentaire. La direction a recours au BAIIA normalisé pour faciliter la compréhension de l'évolution des bénéfices d'AltaGas sur plusieurs périodes, ainsi qu'à des fins de budgétisation et de rémunération. Le BAIIA normalisé est souvent utilisé par les analystes et les investisseurs pour évaluer des entités du même secteur parce qu'il exclut des éléments qui peuvent varier considérablement d'une entité à l'autre en fonction des méthodes comptables choisies, de la valeur comptable des actifs et de la structure du capital.

## Bénéfice net normalisé

|                                                                                                                       | Trois mois clos les<br>30 septembre |              | Neuf mois clos les<br>30 septembre |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------|------------------------------------|---------------|
| (en millions de dollars)                                                                                              | 2023                                | 2022         | 2023                               | 2022          |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actions ordinaires (mesure financière conforme aux PCGR)                   | (50) \$                             | (48) \$      | 528 \$                             | 345 \$        |
| Ajouter (déduire) après impôts :                                                                                      |                                     |              |                                    |               |
| Coûts de transaction liés aux acquisitions et cessions <sup>1</sup>                                                   | 7                                   | 1            | 22                                 | 2             |
| Pertes latentes (gains latents) sur les contrats de gestion du risque <sup>2</sup>                                    | 70                                  | (1)          | (19)                               | (78)          |
| Tranche attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements non conformes aux PCGR <sup>3</sup> | —                                   | —            | —                                  | 5             |
| Pertes (gains) à la vente d'actifs <sup>4</sup>                                                                       | —                                   | 3            | (217)                              | (4)           |
| Frais liés à l'arrivée en poste d'un nouveau chef de la direction <sup>5</sup>                                        | 1                                   | —            | 5                                  | —             |
| Perte au rachat d'actions privilégiées, compte tenu de l'incidence du change <sup>6</sup>                             | —                                   | 74           | —                                  | 84            |
| Règlement sur le régime de retraite <sup>7</sup>                                                                      | —                                   | —            | 2                                  | —             |
| Reprise de provisions pour placements comptabilisés à la valeur de consolidation <sup>8</sup>                         | —                                   | (2)          | —                                  | (2)           |
| <b>Bénéfice net normalisé</b>                                                                                         | <b>28 \$</b>                        | <b>27 \$</b> | <b>321 \$</b>                      | <b>352 \$</b> |

- 1) Comprennent les coûts de transaction liés aux acquisitions et cessions d'actifs ou aux participations au cours de la période considérée. Les coûts avant impôts sont inclus aux postes « Coût des produits vendus » et « Charges d'exploitation et d'administration » des états des résultats consolidés. Les coûts de transaction comprennent des charges, comme les honoraires juridiques directement attribuables à l'acquisition ou à la cession. Pour plus de précisions sur les cessions d'actifs d'AltaGas au cours de la période considérée, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2023 et pour les trois mois et les neuf mois clos à cette date.
- 2) Les montants avant impôts sont inclus aux postes « Produits » et « Coût des produits vendus » des états des résultats consolidés. Pour plus de précisions sur les activités de gestion du risque d'AltaGas, se reporter à la note 13 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2023 et pour les trois mois et les neuf mois clos à cette date.
- 3) La tranche attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements non conformes aux PCGR est exclue du calcul du bénéfice net normalisé afin d'assurer la cohérence des ajustements de normalisation des participations donnant le contrôle et des participations ne donnant pas le contrôle. Ces montants sont inclus au poste « Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle » des états des résultats consolidés.
- 4) Les montants avant impôts sont inclus au poste « Autres produits » des états des résultats consolidés. Pour plus de précisions sur les cessions d'actifs d'AltaGas au cours de la période considérée, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2023 et pour les trois mois et les neuf mois clos à cette date.
- 5) Comprennent les frais liés à l'arrivée en poste d'un nouveau chef de la direction d'AltaGas. Les coûts avant impôts sont inclus au poste « Charges d'exploitation et d'administration » des états des résultats consolidés.
- 6) Comprend les pertes au rachat d'actions privilégiées de série K le 31 mars 2022 et au rachat d'actions privilégiées de série C libellées en dollars américains le 30 septembre 2022, compte tenu d'une perte de change d'environ 69 millions de dollars qui y est associée. La perte au rachat d'actions privilégiées est comptabilisée au poste « Perte au rachat d'actions privilégiées » des états des résultats consolidés.
- 7) Se rapporte à la réalisation de la liquidation du régime de retraite canadien à prestations définies au cours du deuxième trimestre de 2023. La charge de règlement est incluse au poste « Autres produits » des états des résultats consolidés. Pour plus de précisions sur la liquidation du régime de retraite, se reporter à la note 18 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2023 et pour les trois mois et les neuf mois clos à cette date.
- 8) Se rapporte au recouvrement de certains coûts associés au projet de pipeline Constitution en raison de son annulation en février 2020. Ces coûts sont inclus au poste « Quote-part des résultats de placements comptabilisés à la valeur de consolidation » des états des résultats consolidés.

La direction a recours au bénéfice net normalisé et au bénéfice net normalisé par action pour améliorer la comparabilité des bénéfices d'AltaGas étant donné que ces mesures reflètent le rendement sous-jacent des activités d'AltaGas.

## Liquidités provenant de l'exploitation normalisées

|                                                                                | Trois mois clos les<br>30 septembre |          | Neuf mois clos les<br>30 septembre |        |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------|------------------------------------|--------|
| (en millions de dollars)                                                       | 2023                                | 2022     | 2023                               | 2022   |
| Flux de trésorerie d'exploitation (mesure financière conforme aux PCGR)        | 3 \$                                | (384) \$ | 967 \$                             | 827 \$ |
| Ajouter (déduire) :                                                            |                                     |          |                                    |        |
| Variation nette des actifs et passifs d'exploitation                           | 124                                 | 550      | (298)                              | (3)    |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations réglées             | 7                                   | 2        | 12                                 | 5      |
| Liquidités provenant de l'exploitation                                         | 134 \$                              | 168 \$   | 681 \$                             | 829 \$ |
| Ajouter (déduire) :                                                            |                                     |          |                                    |        |
| Coûts de transaction liés aux acquisitions et cessions <sup>1</sup>            | 10                                  | 2        | 31                                 | 4      |
| Frais liés à l'arrivée en poste d'un nouveau chef de la direction <sup>2</sup> | 1                                   | —        | 6                                  | —      |
| Charge (recouvrement) d'impôts exigibles sur les ventes d'actifs <sup>3</sup>  | (3)                                 | —        | 34                                 | (1)    |
| Liquidités provenant de l'exploitation normalisées                             | 142 \$                              | 170 \$   | 752 \$                             | 832 \$ |

1) Comprennent les coûts liés aux acquisitions et cessions d'actifs ou de participations au cours de la période considérée. Ces coûts excluent les montants sans effet sur la trésorerie et sont inclus aux postes « Coût des produits vendus » et « Charges d'exploitation et d'administration » des états des résultats consolidés. Les coûts de transaction comprennent des charges, comme les honoraires juridiques directement attribuables à l'acquisition ou à la cession. Pour plus de précisions sur les cessions d'actifs d'AltaGas au cours de la période considérée, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2023 et pour les trois mois et les neuf mois clos à cette date.

2) Comprennent les frais liés à l'arrivée en poste du chef de la direction d'AltaGas. Ces coûts sont inclus au poste « Charges d'exploitation et d'administration » des états des résultats consolidés.

3) Incluse au poste « Charge (recouvrement) d'impôts exigibles » des états des résultats consolidés.

Les liquidités provenant de l'exploitation normalisées et les liquidités provenant de l'exploitation aident la direction et les investisseurs à analyser la liquidité de la Société. La direction a recours à cette mesure pour comprendre sa capacité de générer des fonds pour financer les dépenses en immobilisations, rembourser la dette, verser des dividendes et s'acquitter d'autres activités d'investissement.

Les liquidités provenant de l'exploitation et les liquidités provenant de l'exploitation normalisées, telles qu'elles sont présentées, ne doivent pas être considérées comme interchangeables avec les flux de trésorerie d'exploitation ou toute autre mesure des flux de trésorerie définie selon les PCGR.

## Charge d'impôts normalisée

|                                                                                  | Trois mois clos les<br>30 septembre |      | Neuf mois clos les<br>30 septembre |        |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------|------------------------------------|--------|
| (en millions de dollars)                                                         | 2023                                | 2022 | 2023                               | 2022   |
| Charge (recouvrement) d'impôts (mesure financière conforme aux PCGR)             | (12) \$                             | 7 \$ | 190 \$                             | 131 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence fiscale des éléments suivants :                    |                                     |      |                                    |        |
| Coûts de transaction liés aux acquisitions et cessions                           | 3                                   | 1    | 8                                  | 2      |
| Pertes latentes (gains latents) sur les contrats de gestion du risque            | 21                                  | (1)  | (5)                                | (29)   |
| Pertes (gains) à la vente d'actifs                                               | —                                   | —    | (102)                              | 1      |
| Frais liés à l'arrivée en poste d'un nouveau chef de la direction                | —                                   | —    | 1                                  | —      |
| Reprise de provisions pour placements comptabilisés à la valeur de consolidation | —                                   | (1)  | —                                  | (1)    |
| Charge d'impôts normalisée                                                       | 12 \$                               | 6 \$ | 92 \$                              | 104 \$ |

Le tableau ci-dessus présente le rapprochement de la charge d'impôts normalisée et de la mesure conforme aux PCGR, la charge (le recouvrement) d'impôts. Les éléments de rapprochement comprennent l'incidence des impôts sur le bénéfice relativement aux éléments de normalisation utilisés dans le calcul du bénéfice net normalisé. Pour en savoir davantage sur les éléments de normalisation individuels, se reporter au tableau sur le rapprochement du bénéfice net normalisé ci-dessus.

La charge d'impôts normalisée, qui est utilisée par la direction pour améliorer la comparabilité de l'incidence des impôts sur le bénéfice d'AltaGas étant donné qu'elle reflète le rendement sous-jacent des activités d'AltaGas, est présentée afin d'offrir cette perspective aux analystes et aux investisseurs.

### Dette nette et ratio de la dette nette sur le total de la capitalisation

La Société utilise la dette nette et le ratio de la dette nette sur le total de la capitalisation pour faire le suivi de la structure de son capital et de ses besoins en financement. Cette mesure sert aussi à évaluer la solidité financière de la Société, et elle est présentée afin d'offrir cette perspective aux analystes et aux investisseurs. La dette nette est définie comme étant la dette à court terme plus la tranche échéant à moins d'un an et la tranche à long terme de la dette à long terme et les billets hybrides subordonnés, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le total de la capitalisation correspond à la dette nette plus le total de l'avoir des actionnaires et les participations ne donnant pas le contrôle. Pour plus de détails sur ces mesures non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Sources de financement » du présent rapport de gestion.

### Capital investi net et capital investi

|                                                                                                | Trois mois clos les<br>30 septembre |        | Neuf mois clos les<br>30 septembre |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------------------------------------|--------|
| (en millions de dollars)                                                                       | 2023                                | 2022   | 2023                               | 2022   |
| Flux de trésorerie (liés aux) activités d'investissement (mesure financière conforme aux PCGR) | 243 \$                              | 534 \$ | (395) \$                           | 661 \$ |
| Ajouter (déduire) :                                                                            |                                     |        |                                    |        |
| Variation nette des dépenses d'investissement sans effet sur la trésorerie <sup>1</sup>        | 12                                  | (2)    | (23)                               | 1      |
| Capital investi net                                                                            | 255 \$                              | 532 \$ | (418) \$                           | 662 \$ |
| Cessions d'actifs                                                                              | 1                                   | —      | 1 073                              | 245    |
| Cession de placements comptabilisés à la valeur de consolidation <sup>2</sup>                  | 1                                   | —      | 1                                  | —      |
| Capital investi                                                                                | 257 \$                              | 532 \$ | 656 \$                             | 907 \$ |

1) Comprend les dépenses d'investissement sans effet sur la trésorerie incluses au poste « Créiteurs et charges à payer » des bilans consolidés. Pour plus de précisions, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2023 et pour les trois mois et les neuf mois clos à cette date.

2) A trait au produit d'un compte d'entiercement tiré d'un ancien placement d'AltaGas dans Meade Pipeline Co. LLC (Meade). À la conclusion de la vente en 2019, divers comptes d'entiercement ont été établis afin de fournir à l'acheteur une forme de recours pour le règlement des obligations d'indemnisation.

Le capital investi est une mesure de l'utilisation du capital par AltaGas dans le cadre des activités d'investissement. Elle comprend les dépenses relatives aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels, les apports aux placements à long terme et les apports des participations ne donnant pas le contrôle. Le capital investi net correspond au capital investi présenté déduction faite du produit de la cession d'actifs et de participations au cours de la période. Le capital investi net est calculé en fonction des postes de la section sur les activités d'investissement dans les états des flux de trésorerie consolidés, ajusté pour tenir compte des éléments comme les dépenses d'investissement sans effet de trésorerie, la PFUPC et les apports des participations ne donnant pas le contrôle. Le capital investi et le capital investi net sont utilisés par la direction, les investisseurs et les analystes pour mieux comprendre les dépenses d'investissement d'AltaGas d'une période à l'autre et fournir des informations supplémentaires sur l'utilisation du capital par la Société.

## Calculs supplémentaires

### Rapprochement du BAIIA normalisé et du bénéfice net normalisé

Le tableau suivant présente un rapprochement supplémentaire du BAIIA normalisé et du bénéfice net normalisé. Ces deux mesures non conformes aux PCGR ont déjà fait l'objet d'un rapprochement avec les mesures financières pertinentes selon les PCGR dans la section ci-dessus. Ces renseignements sont fournis à titre d'information supplémentaire pour aider les analystes et les investisseurs à comparer le BAIIA normalisé avec le bénéfice net normalisé et ne visent pas à remplacer les rapprochements avec les mesures conformes aux PCGR les plus comparables. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à ce rapprochement supplémentaire.

|                                                                                                                       | Trois mois clos les<br>30 septembre |        | Neuf mois clos les<br>30 septembre |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------------------------------------|----------|
| (en millions de dollars)                                                                                              | 2023                                | 2022   | 2023                               | 2022     |
| BAIIA normalisé                                                                                                       | 252 \$                              | 233 \$ | 1 073 \$                           | 1 083 \$ |
| Ajouter (déduire) :                                                                                                   |                                     |        |                                    |          |
| Amortissement                                                                                                         | (109)                               | (106)  | (331)                              | (327)    |
| Intérêts débiteurs                                                                                                    | (95)                                | (85)   | (293)                              | (231)    |
| Charge (recouvrement) d'impôts                                                                                        | 12                                  | (7)    | (190)                              | (131)    |
| Éléments de normalisation influant sur les impôts sur les bénéfices <sup>1</sup>                                      | (24)                                | 2      | 97                                 | 27       |
| Charges de désactualisation                                                                                           | (3)                                 | (2)    | (8)                                | (5)      |
| Gains de change                                                                                                       | 6                                   | 7      | 6                                  | 9        |
| Tranche attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements non conformes aux PCGR <sup>2</sup> | —                                   | —      | —                                  | 5        |
| Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle                                                | (4)                                 | (5)    | (13)                               | (45)     |
| Dividendes sur actions privilégiées                                                                                   | (7)                                 | (10)   | (20)                               | (33)     |
| Bénéfice net normalisé                                                                                                | 28 \$                               | 27 \$  | 321 \$                             | 352 \$   |

1) Représentent l'incidence des impôts sur le bénéfice relativement aux éléments de normalisation utilisés dans le calcul du BAIIA normalisé.

2) La tranche attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements non conformes aux PCGR est exclue du calcul du bénéfice net normalisé afin d'assurer la cohérence des ajustements de normalisation des participations donnant le contrôle et des participations ne donnant pas le contrôle. Ces montants sont inclus au poste « Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle » des états des résultats consolidés.

## Calcul du taux d'imposition effectif normalisé

Le tableau suivant présente le calcul du taux d'imposition effectif normalisé à partir du bénéfice net normalisé et de la charge d'impôts normalisée. Ces deux mesures non conformes aux PCGR ont déjà fait l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR pertinentes dans la section ci-dessus. Ce calcul est fourni à titre d'information supplémentaire pour aider les analystes et les investisseurs à comparer la charge d'impôts normalisée avec le bénéfice net normalisé et ne visent pas à remplacer les rapprochements avec les mesures conformes aux PCGR les plus comparables. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à ce calcul supplémentaire.

|                                                                                                                       | Trois mois clos les<br>30 septembre |       | Neuf mois clos les<br>30 septembre |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------|------------------------------------|--------|
| (en millions de dollars, sauf le taux d'imposition effectif normalisé)                                                | 2023                                | 2022  | 2023                               | 2022   |
| Bénéfice net normalisé                                                                                                | 28 \$                               | 27 \$ | 321 \$                             | 352 \$ |
| Ajouter (déduire) :                                                                                                   |                                     |       |                                    |        |
| Charge d'impôts normalisée <sup>1</sup>                                                                               | 12                                  | 6     | 92                                 | 104    |
| Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle                                                | 4                                   | 5     | 13                                 | 45     |
| Tranche attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements non conformes aux PCGR <sup>2</sup> | —                                   | —     | —                                  | (5)    |
| Dividendes sur actions privilégiées                                                                                   | 7                                   | 10    | 20                                 | 33     |
| Bénéfice net normalisé avant impôts sur les bénéfices                                                                 | 51 \$                               | 48 \$ | 446 \$                             | 529 \$ |
| Taux d'imposition effectif normalisé (en %) <sup>3</sup>                                                              | 23,5                                | 12,5  | 20,6                               | 19,7   |

1) Calculée dans la rubrique ci-dessus.

2) La tranche attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements non conformes aux PCGR est exclue du calcul du bénéfice net normalisé afin d'assurer la cohérence des ajustements de normalisation des participations donnant le contrôle et des participations ne donnant pas le contrôle. Ces montants sont inclus au poste « Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle » des états des résultats consolidés.

3) Correspond à la charge d'impôts normalisée divisée par le bénéfice net normalisé avant impôts sur les bénéfices.

## Résultats d'exploitation par secteur d'activité

| BAIIA normalisé <sup>1</sup>            | Trois mois clos les<br>30 septembre |        | Neuf mois clos les<br>30 septembre |          |
|-----------------------------------------|-------------------------------------|--------|------------------------------------|----------|
| (en millions de dollars)                | 2023                                | 2022   | 2023                               | 2022     |
| Secteur Services publics                | 71 \$                               | 115 \$ | 575 \$                             | 639 \$   |
| Secteur Intermédiaire                   | 185                                 | 108    | 502                                | 444      |
| Total partiel : secteurs d'exploitation | 256 \$                              | 223 \$ | 1 077 \$                           | 1 083 \$ |
| Secteur Siège social/autres             | (4)                                 | 10     | (4)                                | —        |
|                                         | 252 \$                              | 233 \$ | 1 073 \$                           | 1 083 \$ |

1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

| Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices | Trois mois clos les<br>30 septembre |        | Neuf mois clos les<br>30 septembre |        |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------------------------------------|--------|
|                                                 | 2023                                | 2022   | 2023                               | 2022   |
| (en millions de dollars)                        |                                     |        |                                    |        |
| Secteur Services publics                        | (16) \$                             | 54 \$  | 679 \$                             | 470 \$ |
| Secteur Intermédiaire                           | 61                                  | 71     | 381                                | 412    |
| Total partiel : secteurs d'exploitation         | 45 \$                               | 125 \$ | 1 060 \$                           | 882 \$ |
| Secteur Siège social/autres                     | (96)                                | (77)   | (309)                              | (244)  |
|                                                 | (51) \$                             | 48 \$  | 751 \$                             | 638 \$ |

| Produits                                | Trois mois clos les<br>30 septembre |          | Neuf mois clos les<br>30 septembre |           |
|-----------------------------------------|-------------------------------------|----------|------------------------------------|-----------|
|                                         | 2023                                | 2022     | 2023                               | 2022      |
| (en millions de dollars)                |                                     |          |                                    |           |
| Secteur Services publics                | 767 \$                              | 822 \$   | 3 539 \$                           | 3 256 \$  |
| Secteur Intermédiaire                   | 2 237                               | 2 206    | 6 098                              | 6 865     |
| Total partiel : secteurs d'exploitation | 3 004 \$                            | 3 028 \$ | 9 637 \$                           | 10 121 \$ |
| Secteur Siège social/autres             | 26                                  | 28       | 72                                 | 69        |
|                                         | 3 030 \$                            | 3 056 \$ | 9 709 \$                           | 10 190 \$ |

## Secteur Services publics

### Statistiques d'exploitation

|                                                                                         | Trois mois clos les<br>30 septembre |       | Neuf mois clos les<br>30 septembre |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------|------------------------------------|--------|
|                                                                                         | 2023                                | 2022  | 2023                               | 2022   |
| Livraison de gaz naturel – utilisation finale (gpc) <sup>1</sup>                        | 8,5                                 | 12,6  | 85,2                               | 110,3  |
| Livraison de gaz naturel – transport (gpc) <sup>1</sup>                                 | 19,9                                | 21,5  | 77,5                               | 91,3   |
| Points de service (en milliers) <sup>2</sup>                                            | 1 553                               | 1 695 | 1 553                              | 1 695  |
| Variation degrés-jours par rapport à la normale – SEMCO Gas (%) <sup>3</sup>            | (19,4)                              | (3,7) | (11,0)                             | 2,7    |
| Variation degrés-jours par rapport à la normale – ENSTAR (%) <sup>3</sup>               | s.o.                                | 12,6  | (4,9)                              | (5,7)  |
| Variation degrés-jours par rapport à la normale – Washington Gas (%) <sup>3, 4, 5</sup> | —                                   | 750,0 | (22,7)                             | 1,9    |
| Commercialisation de l'énergie au détail – volumes des ventes de gaz (mmpc/j)           | 8 550                               | 7 133 | 39 575                             | 41 239 |
| Commercialisation de l'énergie au détail – volumes des ventes d'électricité (GWh)       | 4 134                               | 3 670 | 10 821                             | 9 889  |

1) Un gpc équivaut à un milliard de pieds cubes.

2) Représentent l'ensemble des points de service des Services publics, y compris le transport et les secteurs d'activité à tarifs non réglementés.

3) Un degré-jour représente une mesure de la froideur déterminée quotidiennement en nombre de degrés où la température moyenne du jour en question se situe en dessous de 65 degrés Fahrenheit. Les degrés-jours pour une période donnée sont déterminés en ajoutant les degrés-jours obtenus au cours de chaque jour de la période. Les degrés-jours normaux pour une période donnée correspondent à la moyenne des degrés-jours au cours des 15 années précédentes pour SEMCO Gas, au cours des 10 années précédentes pour ENSTAR et au cours des 30 années précédentes pour Washington Gas. La variation degrés-jours par rapport à la normale pour ENSTAR correspond à la période antérieure à la clôture de la cession des services publics en Alaska le 1<sup>er</sup> mars 2023.

4) Dans certains territoires de Washington Gas (Virginie et Maryland), des mécanismes de facturation sont en place afin d'éliminer les effets des variations dans l'utilisation par les clients causées par les conditions météorologiques et d'autres facteurs tels que la conservation. Dans le District de Columbia, il n'y a pas de mécanisme de facturation tenant compte de la normalisation des conditions météorologiques, et Washington Gas n'a pas de couverture pour compenser les effets des conditions météorologiques. Par conséquent, un temps plus froid ou plus chaud entraînera des écarts dans les résultats financiers.

5) La variation degrés-jours de 750 % pour Washington Gas au troisième trimestre de 2022 découle des 2 degrés-jours normaux pour le trimestre considéré, contre 17 degrés-jours réels. Étant donné que les degrés-jours normaux du trimestre considéré étaient si faibles par rapport aux autres trimestres, toute variation entraîne un écart important lorsqu'elle est présentée en pourcentage.

Au troisième trimestre de 2023, le secteur Services publics d'AltaGas a enregistré des températures plus élevées pour SEMCO et pour Washington Gas par rapport au trimestre correspondant de 2022, ce qui reflétait toutefois le creux saisonnier habituel de la consommation de gaz naturel pendant la saison intermédiaire.

Au cours des neuf premiers mois de 2023, le secteur Services publics d'AltaGas a enregistré des températures plus élevées pour SEMCO et pour Washington Gas, ainsi que des températures plus basses pour ENSTAR avant la clôture de la cession des services publics en Alaska par rapport à la période correspondante de 2022.

La quantité de points de service au 30 septembre 2023 avait diminué d'environ 142 000 sites par rapport au 30 septembre 2022, ce qui découle de l'incidence de la clôture de la cession des services publics en Alaska le 1<sup>er</sup> mars 2023, qui a été contrebalancée en partie par l'ajout continu de clients dans l'ensemble des autres territoires.

Au troisième trimestre de 2023, les volumes des ventes de gaz au détail aux États-Unis se sont élevés à 8 550 mmpc, contre 7 133 mmpc pour la période correspondante de 2022. L'augmentation s'explique principalement par la hausse du nombre de clients commerciaux servis par l'entreprise par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2022. Les volumes des ventes d'électricité au détail aux États-Unis se sont élevés à 4 134 GWh au troisième trimestre de 2023, contre 3 670 GWh pour la période correspondante de 2022. L'augmentation s'explique principalement par la hausse du nombre de clients commerciaux servis par l'entreprise par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2022.

Pour les neuf premiers mois de 2023, les volumes de ventes de gaz au détail aux États-Unis se sont élevés à 39 575 mmpc, contre 41 239 mmpc pour la période correspondante de 2022. La diminution s'explique essentiellement par une hausse importante des températures par rapport à la période correspondante de 2022. Pour les neuf premiers mois de 2023, les volumes de ventes d'électricité au détail aux États-Unis se sont élevés à 10 821 GWh, contre 9 889 GWh pour la période correspondante de 2022. L'augmentation s'explique principalement par la hausse du nombre de clients commerciaux servis par l'entreprise.

### **Trois mois clos les 30 septembre**

Pour le secteur Services publics, le BAIIA normalisé s'est chiffré à 71 millions de dollars au troisième trimestre de 2023, contre 115 millions de dollars au trimestre correspondant de 2022. La diminution du BAIIA normalisé s'explique surtout par l'apport plus important que d'habitude associé aux activités d'optimisation des actifs à Washington Gas au troisième trimestre de 2022, la hausse des charges d'exploitation et d'administration, l'incidence de la cession des services publics en Alaska et la baisse de l'apport associé aux activités de commercialisation au détail de WGL, le tout compensé en partie par la hausse des produits attribuable aux programmes de remplacement accéléré des conduites et l'incidence favorable d'environ 2 millions de dollars attribuable aux fluctuations des taux de change.

Le secteur Services publics a inscrit une perte avant impôts sur les bénéfices de 16 millions de dollars au troisième trimestre de 2023, comparativement à un bénéfice avant impôts sur les bénéfices de 54 millions de dollars au trimestre correspondant de 2022. La diminution s'explique surtout par les facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le BAIIA normalisé, l'augmentation des coûts des transactions liées aux acquisitions et aux cessions et des pertes latentes plus importantes sur les contrats de gestion du risque, principalement dans le secteur de la commercialisation au détail.

## Neuf mois clos les 30 septembre

Le secteur Services publics a inscrit un BAIIA normalisé de 575 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2023, contre 639 millions de dollars à la période correspondante de 2022. La diminution du BAIIA normalisé s'explique surtout par la baisse des marges sur le gaz des activités de commercialisation au détail de WGL, l'incidence de la cession des services publics en Alaska, la hausse des charges d'exploitation et d'administration, la diminution des activités d'optimisation des actifs à Washington Gas en raison de la baisse des marges par rapport à la période correspondante de 2022 et les températures plus chaudes au Michigan et dans le District de Columbia, où les services publics ne tiennent pas compte de la normalisation des conditions météorologiques, le tout contrebalancé en partie par la hausse des marges sur l'électricité des activités de commercialisation au détail de WGL, une incidence d'environ 33 millions de dollars attribuable aux fluctuations des taux de change, l'incidence de la demande tarifaire en Virginie déposée par Washington Gas en 2022, la hausse des produits attribuable aux programmes de remplacement accéléré des conduites, le gain découlant du désendettement de droit partiel associé à la cessions des services publics en Alaska au premier trimestre de 2023 et la croissance du nombre de clients.

Le secteur Services publics a inscrit un bénéfice avant impôts sur les bénéfices de 679 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à 470 millions de dollars à la période correspondante de 2022. L'augmentation s'explique surtout par le gain réalisé à la cession des services publics en Alaska, contrebalancée en partie par les facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le BAIIA normalisé, l'augmentation des coûts des transactions liées aux acquisitions et aux cessions, et les gains latents moins importants sur les contrats de gestion du risque, principalement dans le secteur de la commercialisation au détail.

Pour les neuf premiers mois de 2023, le secteur Services publics a comptabilisé un gain avant impôts à la cession d'actifs d'environ 304 millions de dollars attribuable au gain à la cession des services publics en Alaska.

## Faits nouveaux concernant les demandes tarifaires

| Services publics / Territoire | Date du dépôt | Demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Moment attendu de la décision |
|-------------------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Washington Gas – Maryland     | Mai 2023      | <p>Hausse des tarifs de base de 49 millions de dollars américains, dont 21 millions de dollars américains actuellement perçus sous forme de surcharge au titre du programme STRIDE pour la mise à niveau des réseaux.</p> <p>L'augmentation additionnelle demandée pour les tarifs de base était donc d'environ 28 millions de dollars américains.</p> | <p>Le 18 mai 2023, Washington Gas a déposé une demande tarifaire auprès des autorités afin d'accroître les tarifs dans l'État du Maryland. Les tarifs demandés visent à générer des produits annuels totalisant 49 millions de dollars américains, soit un rendement des capitaux propres de 10,75 %. Une tranche d'environ 21 millions de dollars américains de la hausse des produits correspond aux coûts qui sont actuellement recouvrés au moyen de la surcharge au titre du programme STRIDE; par conséquent, la hausse des tarifs de base devrait générer un montant additionnel d'environ 28 millions de dollars américains. La PSC du Maryland a 210 jours pour étudier la demande et doit rendre une décision à la mi-décembre 2023.</p> | Fin 2023                      |

| Services publics / Territoire         | Date du dépôt | Demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Moment attendu de la décision                                                                                                      |
|---------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Washington Gas – District de Columbia | Avril 2022    | Hausse des tarifs de base de 53 millions de dollars américains, dont environ 5 millions de dollars américains actuellement perçus sous forme de surcharge au titre du programme PROJECTpipes. L'augmentation additionnelle demandée pour les tarifs de base était donc d'environ 48 millions de dollars américains. | Le 4 avril 2022, Washington Gas a déposé une demande tarifaire auprès des autorités afin d'accroître les tarifs liés au service de distribution du gaz dans le District de Columbia. Les tarifs demandés visent à générer des produits annuels totalisant environ 53 millions de dollars américains, soit un rendement des capitaux propres de 10,4 %. Une tranche d'environ 5 millions de dollars américains de la hausse des produits correspond aux coûts qui sont actuellement recouverts au moyen de la surcharge au titre du programme PROJECTpipes; par conséquent, la hausse des tarifs de base devrait générer un montant additionnel d'environ 48 millions de dollars américains. Le 23 juin 2023, la PSC du DC a modifié le calendrier procédural. La contre-réfutation de l'Office of People's Counsel and Intervenor du DC a été déposée le 19 mai 2023, la réplique de Washington Gas ayant été déposée le 28 juin 2023. La PSC de DC a déterminé qu'aucune audience de témoins n'aurait lieu dans le cadre de cette demande; par contre, une audience a eu lieu le 13 septembre 2023 pour la présentation d'arguments oraux, ainsi que des mémoires limités traitant des questions en litige présentées dans le cadre des arguments oraux déposés le 1 <sup>er</sup> septembre 2023. Les mémoires définitifs sur les questions en litige présentées dans le cadre de la demande ont été déposés le 11 octobre 2023, et une décision finale devrait être rendue autour du premier trimestre de 2024. | La date à laquelle la décision sera rendue n'est pas encore connue; la décision pourrait être rendue au premier trimestre de 2024. |

| Services publics / Territoire | Date du dépôt | Demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Moment attendu de la décision                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Washington Gas – Virginie     | Juin 2022     | Augmentation des tarifs de base de 48 millions de dollars américains, plus le transfert d'un montant additionnel de 39 millions de dollars américains actuellement perçu sous forme de surcharge au titre du programme SAVE dans les tarifs de base, pour une augmentation totale d'environ 87 millions de dollars américains. | Le 29 juin 2022, Washington Gas a déposé une demande auprès des autorités afin d'accroître les tarifs dans l'État de la Virginie. Les tarifs demandés visent à générer des produits annuels supplémentaires totalisant 48 millions de dollars américains, soit un rendement des capitaux propres de 10,75 %. En plus des produits supplémentaires demandés, les tarifs de base comptaient également le transfert de 39 millions de dollars américains en produits actuellement recouvrés au moyen de la surcharge au titre du programme SAVE de Washington Gas. Washington Gas a établi les tarifs proposés (sur une base provisoire sous réserve d'un remboursement) à la date du premier cycle de facturation pour décembre 2022, soit 150 jours après le dépôt de la demande, conformément aux lois de la Virginie. Le 23 avril 2023, Washington Gas, le personnel de la SSC de la Virginie et l'Office of the Attorney General ont déposé une proposition pour un règlement qui comprend une augmentation de produits de 73 millions de dollars américains et un rendement de capitaux propres de 9,65 %. Le 17 juillet 2023, le rapport de l'examineur des audiences a été publié et a recommandé à la SCC de la Virginie d'approuver la proposition avec certaines recommandations. Le 29 août 2023, la SCC de la Virginie a adopté le rapport de l'examineur des audiences, approuvant une hausse des tarifs de base d'environ 41 millions de dollars américains ainsi que des frais supplémentaires liés au programme SAVE d'environ 32 millions de dollars américains, pour une hausse totale des tarifs d'environ 73 millions de dollars américains. Les sommes à rembourser aux clients comprendront l'intérêt et elles seront versées dans les 90 jours suivant le prononcé de cette ordonnance. | L'ordonnance définitive a été reçue le 29 août 2023. Les tarifs provisoires sont entrés en vigueur au cours du premier cycle de facturation de décembre 2022, sous réserve d'un remboursement. |

| Services publics / Territoire | Date du dépôt | Demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Moment attendu de la décision                                                                        |
|-------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Washington Gas – Maryland     | Août 2020     | Hausse des tarifs de base de 27 millions de dollars américains, dont 6 millions de dollars américains actuellement perçus sous forme de surcharge au titre du programme STRIDE pour la mise à niveau des réseaux. L'augmentation additionnelle demandée pour les tarifs de base était donc d'environ 21 millions de dollars américains. | Le 9 avril 2021, une ordonnance définitive liée à cette demande de hausse des tarifs a été reçue de la Public Service Commission of Maryland (PSC du MD) qui autorise Washington Gas à augmenter ses tarifs de distribution de gaz naturel au Maryland d'environ 13 millions de dollars américains (y compris 6 millions de dollars américains recouverts sous forme de surcharge au titre du programme STRIDE), ce qui correspond à un rendement des capitaux propres de 9,70 %. L'augmentation des produits a pris effet le 26 mars 2021. Le 14 mai 2021, l'Office of People's Counsel (OPC) du Maryland a déposé une requête en vue d'une nouvelle audience, la PSC du MD ayant observé des économies de synergie découlant de la fusion et une certaine augmentation des tarifs de base. La demande a été rejetée et, le 31 août 2021, l'OPC du Maryland a porté en appel la décision de la PSC du MD rejetant sa requête pour obtenir une nouvelle audience devant la Circuit Court of Baltimore (Circuit Court). Le 25 février 2022, la Circuit Court a annulé l'ordonnance du 29 juillet 2021 de la PSC du MD et lui a renvoyé deux questions. Le 10 mars 2022, la PSC du MD a déposé une motion pour modifier la décision de la Circuit Court à l'égard des questions d'économies de synergie découlant de la fusion et l'OPC du Maryland a déposé sa réponse. Le 31 mai 2022, la Circuit Court a accueilli favorablement la requête conjointe de Washington Gas et de la PSC du MD après avoir déterminé que la PSC du MD avait autorisé en bonne et due forme le recouvrement des coûts du siège social par Washington Gas et dégageant la PSC du MD de l'obligation de rendre une décision provisoire sur les économies de synergie découlant de la fusion. La Circuit Court n'a pas remis en cause sa décision à l'égard d'une certaine augmentation des tarifs de base, et la PSC du MD a indiqué dans un dépôt ultérieur qu'elle se penchera sur les contestations futures du tarif de base conformément à la décision initiale de la Circuit Court. Le 30 juin 2022, l'OPC du MD a interjeté appel de la nouvelle ordonnance de la Circuit Court à l'égard des économies de synergie par suite de la fusion auprès de l'Appellate Court of Maryland (auparavant la Maryland Court of Special Appeals). Le 11 août 2023, la Cour suprême du Maryland a accordé une requête à l'OPC, et l'OPC a déposé son mémoire le 29 septembre 2023. Les mémoires des intimés ont été déposés le 30 octobre 2023. Les arguments oraux seront présentés en décembre 2023. Une décision finale est prévue en 2024. | Ordonnance définitive publiée en avril 2021. Décision de la Court of Special Appeals prévue en 2024. |

## Secteur Intermédiaire

### Statistiques d'exploitation

|                                                                                            | Trois mois clos les<br>30 septembre |         | Neuf mois clos les<br>30 septembre |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------|------------------------------------|---------|
|                                                                                            | 2023                                | 2022    | 2023                               | 2022    |
| Volumes d'exportation de GPL (b/j) <sup>1</sup>                                            | <b>118 213</b>                      | 110 453 | <b>111 151</b>                     | 103 171 |
| Total de la capacité d'amenée de gaz traité (mmpc/j) <sup>1</sup>                          | <b>1 182</b>                        | 1 228   | <b>1 299</b>                       | 1 266   |
| Volumes d'extraction d'éthane (b/j) <sup>1</sup>                                           | <b>25 501</b>                       | 21 178  | <b>26 224</b>                      | 24 446  |
| Volumes d'extraction de LGN (b/j) <sup>1, 2</sup>                                          | <b>36 070</b>                       | 31 483  | <b>35 415</b>                      | 32 203  |
| Volumes de fractionnement (b/j) <sup>1</sup>                                               | <b>39 699</b>                       | 35 578  | <b>40 622</b>                      | 32 547  |
| Différentiels de fractionnement – réalisés (\$/b) <sup>1, 3</sup>                          | <b>23,75</b>                        | 27,78   | <b>25,06</b>                       | 26,41   |
| Différentiels de fractionnement – prix au comptant moyen (\$/b) <sup>1, 4</sup>            | <b>21,31</b>                        | 36,25   | <b>23,54</b>                       | 35,20   |
| Écart de prix du propane entre le Far East Index et Mont Belvieu (\$ US/b) <sup>1, 5</sup> | <b>21,30</b>                        | 10,48   | <b>18,77</b>                       | 12,10   |
| Écart de prix du butane entre le Far East Index et Mont Belvieu (\$ US/b) <sup>1, 6</sup>  | <b>22,07</b>                        | 11,87   | <b>19,71</b>                       | 11,55   |

1) Moyenne de la période.

2) Les volumes de LGN se rapportent au propane, au butane et au condensat.

3) Le différentiel de fractionnement réalisé, ou marge de LGN réalisée, exprimé en dollars par baril de LGN, est fondé sur les ventes comptabilisées par le secteur pendant la période pour les volumes exposés aux différentiels de fractionnement plus la valeur du règlement des couvertures de différentiel de fractionnement de la période moins les primes d'extraction, divisées par le total des volumes exposés aux différentiels de fractionnement produits pendant la période.

4) Le différentiel de fractionnement moyen au comptant, ou marge de LGN moyenne au comptant, exprimé en dollars par baril de LGN, est représentatif du prix de vente moyen qu'AltaGas obtient pour le propane, le butane et le condensat moins les primes d'extraction, compte non tenu des couvertures, divisé par les volumes exposés aux différentiels de fractionnement respectifs pour la période.

5) Écart du prix du propane moyen entre le FEI et Mont Belvieu TET Commercial Index.

6) Écart du prix du butane moyen entre le FEI et Mont Belvieu TET Commercial Index.

Les volumes de GPL exportés de RIPET et de Ferndale vers l'Asie pour les trois mois clos le 30 septembre 2023 se sont établis en moyenne à 118 213 b/j, contre 110 453 b/j pour la période correspondante de 2022. Vingt expéditions complètes et une expédition partielle ont eu lieu au troisième trimestre de 2023 contre dix-neuf expéditions complètes et une expédition partielle à la période correspondante de 2022. À des fins comptables, les produits tirés des navires partiellement chargés sont comptabilisés lors du chargement des navires et, pour certains chargements, à la fin du trimestre. La hausse des volumes d'exportation est attribuable essentiellement à des marges élevées sur le GPL entre l'Asie et l'Amérique du Nord, à l'augmentation de la demande de soutirage, à la hausse de l'offre disponible et à une amélioration de la logistique.

Les volumes de GPL exportés de RIPET et de Ferndale vers l'Asie pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023 se sont établis en moyenne à 111 151 b/j, contre 103 171 b/j pour la période correspondante de 2022. Cinquante-six expéditions complètes et une expédition partielle ont eu lieu pour les neuf premiers mois de 2023 contre cinquante-deux expéditions complètes et une expédition partielle à la période correspondante de 2022. La hausse des volumes d'exportation et des expéditions est attribuable à des marges élevées sur le GPL entre l'Asie et l'Amérique du Nord, à l'augmentation de la demande de soutirage, à la hausse de l'offre disponible et à une amélioration de la logistique.

Pour le troisième trimestre de 2023, le total de la capacité d'amenée de gaz traité a diminué de 46 mmpc/j par rapport au trimestre correspondant de 2022. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des volumes à EEEP attribuable à un arrêt pour entretien en septembre et une baisse des volumes exposés aux différentiels de fractionnement, le tout compensé en partie par la hausse des volumes des producteurs au complexe Townsend et la hausse des volumes aux installations de séparation et retour en aval de Harmattan, découlant de l'augmentation de la demande saisonnière.

Pour les neuf premiers mois de 2023, la capacité d'amenée de gaz traité a augmenté de 33 mmpc/j par rapport à celle de la période correspondante de 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des volumes des producteurs au complexe Townsend, la hausse des volumes aux installations de séparation et retour en aval de gaz brut de Harmattan et à l'installation de Younger découlant de l'augmentation de la demande saisonnière et de la hausse des volumes exposés aux différentiels de fractionnement, le tout contrebalancé en partie par les répercussions de la vente d'Aitken Creek au deuxième trimestre de 2022 et la baisse des volumes à EEEP attribuable à un arrêt pour entretien en septembre 2023.

Pour le troisième trimestre de 2023, les volumes moyens d'éthane ont augmenté de 4 323 b/j, alors que les volumes moyens d'extraction de LGN ont augmenté de 4 587 b/j par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2022. La hausse des volumes d'éthane est imputable à la hausse des volumes de gaz brut et de la production liée au projet de séparation et retour en aval à l'installation Harmattan, à la baisse des taux de réinjection à l'usine d'extraction PEEP, à l'augmentation des volumes à l'usine JEEP en raison de l'absence d'arrêt pour entretien au troisième trimestre de 2022, le tout contrebalancé en partie par la baisse des volumes à EEEP en raison d'un arrêt pour entretien en septembre 2023 mentionné précédemment. La hausse des volumes d'extraction de LGN est imputable à la hausse de production au complexe Townsend attribuable à l'augmentation de la demande de clients tiers et à la hausse de production à l'installation Harmattan.

Pour les neuf premiers mois de 2023, les volumes moyens d'éthane ont augmenté de 1 778 b/j, alors que les volumes moyens d'extraction de LGN ont augmenté de 3 212 b/j par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2022. La hausse des volumes d'éthane est attribuable à la hausse des volumes d'amenée et à l'augmentation de la production de gaz brut à Harmattan, à la baisse des taux de réinjection à l'usine d'extraction PEEP et à l'augmentation des volumes à l'usine JEEP en raison de l'absence d'arrêt pour entretien au troisième trimestre de 2022, le tout contrebalancé en partie par la baisse des volumes à EEEP en raison d'un arrêt pour entretien en septembre 2023. La hausse des volumes d'extraction de LGN s'explique par la hausse de la production aux installations de Townsend attribuable à l'augmentation de la demande de clients tiers et la hausse de la production à l'installation Harmattan attribuable à l'absence d'entretien au deuxième trimestre de 2022, contrebalancées partiellement par l'arrêt d'un pipeline d'un tiers, ce qui a entraîné la réinjection des volumes de LGN à l'installation de Gordondale au premier trimestre de 2023.

Pour le troisième trimestre de 2023, les volumes de fractionnement ont augmenté de 4 121 b/j par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2022. La hausse des volumes de fractionnement est attribuable à l'augmentation des volumes composés de LGN traités arrivés par camion et des volumes de gaz brut à Harmattan ainsi qu'à la hausse des volumes et de l'utilisation à l'installation de Younger.

Les volumes de fractionnement pour les neuf premiers mois de 2023 ont augmenté de 8 075 b/j comparativement à ceux de la période correspondante de 2022. La hausse des volumes de fractionnement est attribuable à la hausse des volumes et de l'utilisation à North Pine, à l'augmentation des volumes composés de LGN traités arrivés par camion et des volumes de gaz brut à Harmattan ainsi qu'à la hausse des volumes et de l'utilisation à l'installation de Younger, le tout contrebalancé en partie par l'incidence des feux de forêt sur les installations du nord-est de la Colombie-Britannique au deuxième trimestre de 2023.

### **Trois mois clos les 30 septembre**

Le secteur Intermédiaire a inscrit un BAIIA normalisé de 185 millions de dollars au troisième trimestre de 2023, contre 108 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2022. De nombreux facteurs positifs et négatifs ont contribué à la variation d'un exercice à l'autre. Parmi les facteurs positifs, mentionnons la solide performance des activités d'exportation à l'échelle mondiale attribuable à la croissance des volumes visés par des ententes tarifaires d'un exercice à l'autre, les écarts plus importants entre l'Asie et l'Amérique du Nord sur le propane, la hausse des marges réalisées sur le butane et le propane, la PFUPC à MVP attribuable à la reprise des activités de construction en juin 2023, le coût moins élevé de l'électricité aux installations d'extraction et la hausse des marges liées aux activités de commercialisation du pétrole brut et de LGN. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'absence de recouvrement des coûts engagés au troisième trimestre de 2022, les marges et les volumes moins élevés de certaines ententes d'achat ferme à Ferndale, la baisse des produits tirés de l'électricité à Harmattan principalement attribuable à la diminution des prix de l'électricité, la diminution des retraits des stocks et la hausse des coûts d'exploitation des activités d'exportation à l'échelle mondiale.

Le secteur Intermédiaire a inscrit un bénéfice avant impôts sur les bénéfices de 61 millions de dollars au troisième trimestre de 2023, comparativement à 71 millions de dollars au trimestre correspondant de 2022. La diminution s'explique surtout par des pertes latentes plus importantes sur les contrats de gestion du risque, contrebalancées en partie par les facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le BAIIA normalisé.

Au troisième trimestre de 2022, le secteur Intermédiaire a comptabilisé une perte avant impôts d'environ 3 millions de dollars à la cession d'actifs, du fait principalement des charges engagées en lien avec les ventes d'actifs au cours de périodes antérieures.

## Neuf mois clos les 30 septembre

Le secteur Intermédiaire a inscrit un BAIIA normalisé de 502 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2023, contre 444 millions de dollars à la période correspondante de 2022. De nombreux facteurs positifs et négatifs ont contribué à la variation d'un exercice à l'autre. Parmi les facteurs positifs, mentionnons la solide performance des activités d'exportation à l'échelle mondiale attribuable à la croissance des volumes visés par des ententes tarifaires d'un exercice à l'autre et aux écarts plus importants entre l'Asie et l'Amérique du Nord sur le propane, la résolution favorable d'éventualités et de différends commerciaux, la PFUPC à MVP attribuable à la reprise des activités de construction en juin 2023, l'augmentation des volumes de fractionnement et de chargement, la hausse des produits tirés de l'électricité à Harmattan principalement attribuable à l'augmentation des prix de l'électricité, l'incidence favorable liée à la vente des crédits de gaz à effet de serre produits par les installations de traitement et la baisse des coûts d'exploitation de l'entreprise de transport routier. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse des marges réalisées sur le butane, la hausse des coûts d'exploitation des activités d'exportation à l'échelle mondiale, l'absence de recouvrement des coûts engagés au troisième trimestre de 2022, l'incidence de la vente de la participation d'AltaGas dans les installations de traitement Aitken Creek au deuxième trimestre de 2022, la diminution des retraits des stocks, les marges et les volumes moins élevés de certaines ententes d'achat ferme à Ferndale et la diminution des marges des activités de commercialisation et des volumes. Parmi les autres facteurs qui ont eu une incidence négative sur le BAIIA normalisé, mentionnons l'impact des feux de forêt sur les installations du nord-est de la Colombie-Britannique, qui ont constitué un cas de force majeure de 12,5 jours.

Le secteur Intermédiaire a inscrit un bénéfice avant impôts sur les bénéfices de 381 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à 412 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. La diminution s'explique surtout par des pertes latentes plus importantes sur les contrats de gestion du risque, contrebalancées en partie par les facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le BAIIA normalisé.

Pour les neuf premiers mois de 2023, le secteur Intermédiaire a comptabilisé un gain avant impôts à la cession d'actifs s'élevant à environ 1 million de dollars attribuable à un produit en trésorerie reçu au deuxième trimestre de 2023 d'un compte d'entiercement lié à la cession du placement d'AltaGas dans Meade en 2019, qui détenait la participation indirecte hors exploitation de WGL Midstream dans Central Penn. Pour les neuf premiers mois de 2022, le secteur Intermédiaire a comptabilisé une perte avant impôts d'environ 3 millions de dollars à la cession d'actifs en lien avec les charges susmentionnées engagées dans le cadre de ventes d'actifs qui ont été conclues au cours des périodes antérieures et la vente de la participation d'AltaGas dans les installations de traitement Aitken Creek au deuxième trimestre de 2022.

## Couvertures du secteur Intermédiaire

|                                                                                            | Trois mois clos les<br>30 septembre |        | Neuf mois clos les<br>30 septembre |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------------------------------------|--------|
|                                                                                            | 2023                                | 2022   | 2023                               | 2022   |
| Volumes exposés aux différentiels de fractionnement (b/j)                                  | 8 346                               | 9 885  | 9 881                              | 10 276 |
| Volumes de LGN couverts (b/j)                                                              | 7 348                               | 8 000  | 7 326                              | 8 273  |
| Prix moyen des volumes de LGN couverts (\$/b) <sup>1</sup>                                 | 36                                  | 34     | 36                                 | 34     |
| Volumes d'exportation moyens couverts (b/j) <sup>2</sup>                                   | 70 619                              | 41 693 | 64 209                             | 54 307 |
| Écart moyen du prix entre le FEI et North American NGL pour les volumes couverts (\$ US/b) | 13                                  | 15     | 13                                 | 17     |

1) Compte non tenu des écarts de base.

2) Représente les volumes couverts au moyen de contrats dérivés financiers, compte non tenu des volumes visés par des ententes tarifaires et des ententes d'achat ferme.

## Secteur Siège social/autres

### Trois mois clos les 30 septembre

Pour le secteur Siège social/autres, le BAIIA normalisé du troisième trimestre de 2023 correspondait à une perte de 4 millions de dollars, comparativement à un bénéfice de 10 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2022. La diminution du BAIIA normalisé s'explique surtout par la hausse des charges liées aux régimes incitatifs des employés par suite de la hausse du cours de l'action au troisième trimestre de 2023, une baisse de l'apport de Blythe et des charges d'exploitation et d'administration plus élevées.

Le secteur Siège social/autres a inscrit une perte avant impôts sur les bénéfices de 96 millions de dollars au troisième trimestre de 2023, comparativement à 77 millions de dollars au trimestre correspondant de 2022. La perte plus importante s'explique surtout par les facteurs susmentionnés ayant eu une incidence sur le BAIIA normalisé et l'augmentation de la charge d'intérêts, le tout compensé en partie par la baisse des coûts des transactions liées aux acquisitions et aux cessions.

### Neuf mois clos les 30 septembre

Pour le secteur Siège social/autres, le BAIIA normalisé des neuf premiers mois de 2023 correspondait à une perte de 4 millions de dollars, comparativement à une perte de moins de 1 million de dollars pour la période correspondante de 2022. La diminution du BAIIA normalisé s'explique surtout par la diminution de l'apport de Blythe, compensée en partie par la baisse des charges d'exploitation et d'administration.

Le secteur Siège social/autres a inscrit une perte avant impôts sur les bénéfices de 309 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à 244 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. La perte plus importante s'explique surtout par l'augmentation de la charge d'intérêts, l'augmentation des coûts des

transactions liés aux acquisitions et aux cessions, les frais liés à l'arrivée en poste du chef de la direction et les facteurs susmentionnés ayant eu une incidence sur le BALIA normalisé, le tout compensé en partie par d'autres produits tirés des éventualités d'un contrat associé à la vente de Goleta au premier trimestre de 2023 et les gains latents plus importants sur les contrats de gestion du risque.

Pour les neuf premiers mois de 2023, le secteur Siège social/autres a comptabilisé un gain avant impôts supplémentaire d'environ 11 millions de dollars sur la vente de Goleta en 2022 par suite d'un paiement reçu au premier trimestre de 2023 attribuable à la résolution favorable de l'encours des éventualités en fonction des résultats liés aux contrats. Pour les neuf premiers mois de 2022, le secteur Siège social/autres a comptabilisé un gain avant impôts sur des cessions d'actifs d'environ 5 millions de dollars, qui comprend un gain avant impôts de 7 millions de dollars sur la vente susmentionnée de Goleta, le tout contrebalancé par une perte avant impôts de 2 millions de dollars à la vente d'une centrale à Brush, au Colorado.

## Capital investi net

Le capital investi et le capital investi net sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour en savoir davantage.

| Trois mois clos le 30 septembre 2023                                  |                             |                          |                         |        |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------------|--------|
| (en millions de dollars)                                              | Secteur<br>Services publics | Secteur<br>Intermédiaire | Siège social/<br>Autres | Total  |
| Capital investi :                                                     |                             |                          |                         |        |
| Immobilisations corporelles                                           | 204 \$                      | 50 \$                    | 1 \$                    | 255 \$ |
| Actifs incorporels                                                    | —                           | 1                        | —                       | 1      |
| Placements à long terme                                               | —                           | 1                        | —                       | 1      |
| Capital investi                                                       | 204 \$                      | 52 \$                    | 1 \$                    | 257 \$ |
| Cessions :                                                            |                             |                          |                         |        |
| Cessions d'actifs                                                     | —                           | (1)                      | —                       | (1)    |
| Placements comptabilisés à la valeur<br>de consolidation <sup>1</sup> | —                           | (1)                      | —                       | (1)    |
| Capital investi net                                                   | 204 \$                      | 50 \$                    | 1 \$                    | 255 \$ |

1) A trait au produit reçu d'un compte d'entiercement lié à un ancien placement d'AltaGas dans Meade Pipeline Co. LLC (Meade). À la conclusion de la vente en 2019, divers comptes d'entiercement ont été établis afin de fournir à l'acheteur une forme de recours pour le règlement des obligations d'indemnisation.

| Trois mois clos le 30 septembre 2022                                                               |                             |                          |                         |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------------|--------|
| (en millions de dollars)                                                                           | Secteur<br>Services publics | Secteur<br>Intermédiaire | Siège social/<br>Autres | Total  |
| Capital investi :                                                                                  |                             |                          |                         |        |
| Immobilisations corporelles                                                                        | 234 \$                      | 14 \$                    | 1 \$                    | 249 \$ |
| Actifs incorporels                                                                                 | —                           | 1                        | —                       | 1      |
| Placements à long terme                                                                            | —                           | (3)                      | —                       | (3)    |
| Acquisition de la tranche restante d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale | —                           | 285                      | —                       | 285    |
| Capital investi et capital investi net                                                             | 234 \$                      | 297 \$                   | 1 \$                    | 532 \$ |

Pour le troisième trimestre de 2023, le capital investi d'AltaGas s'élevait à 257 millions de dollars, comparativement à 532 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2022. La diminution du capital investi s'explique surtout par l'absence de trésorerie payée pour acheter la tranche restante de la participation dans Petrogas, contrebalancée en partie par l'augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles pour le secteur Intermédiaire découlant d'une augmentation des dépenses en immobilisations pour entretien planifié et d'une hausse des dépenses en capital de croissance en lien principalement avec le projet de captage de carbone et de puits d'injection de gaz acide à Harmattan, le projet REEF, les nouvelles activités de développement et divers projets d'optimisation. La diminution du capital investi du secteur Services publics découle surtout de l'incidence de la cession des services publics en Alaska et de la baisse des dépenses consacrées à l'amélioration du réseau et aux nouvelles activités, le tout contrebalancé en partie par la hausse des dépenses consacrées aux programmes de remplacement accéléré des conduites à Washington Gas et l'incidence de la hausse du taux de change moyen du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Le capital investi au troisième trimestre de 2023 comprenait des dépenses en immobilisations liées à l'entretien de 16 millions de dollars (8 millions de dollars en 2022) dans le secteur Intermédiaire. L'augmentation des dépenses en immobilisations liées à l'entretien dans le secteur Intermédiaire au troisième trimestre de 2023 s'explique principalement par la hausse des dépenses liées à des temps d'arrêt.

Pour le troisième trimestre de 2023, les flux de trésorerie des activités d'investissement d'AltaGas se sont traduits par une sortie de trésorerie de 243 millions de dollars, comparativement à 534 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2022. Se reporter aux rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR » et « Liquidités » du présent rapport de gestion pour en savoir davantage sur les flux de trésorerie tirés des activités d'investissement d'AltaGas.

| Neuf mois clos le 30 septembre 2023                                |                             |                          |                         |          |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------------|----------|
| (en millions de dollars)                                           | Secteur<br>Services publics | Secteur<br>Intermédiaire | Siège social/<br>Autres | Total    |
| Capital investi :                                                  |                             |                          |                         |          |
| Immobilisations corporelles                                        | 554 \$                      | 90 \$                    | 3 \$                    | 647 \$   |
| Actifs incorporels                                                 | —                           | 4                        | 1                       | 5        |
| Placements à long terme                                            | —                           | 4                        | —                       | 4        |
| Capital investi                                                    | 554 \$                      | 98 \$                    | 4 \$                    | 656 \$   |
| Cessions :                                                         |                             |                          |                         |          |
| Cessions d'actifs                                                  | (1 059)                     | (3)                      | (11)                    | (1 073)  |
| Placements comptabilisés à la valeur de consolidation <sup>1</sup> | —                           | (1)                      | —                       | (1)      |
| Capital investi net                                                | (505) \$                    | 94 \$                    | (7) \$                  | (418) \$ |

1) A trait au produit reçu d'un compte d'entiercement lié à un ancien placement d'AltaGas dans Meade Pipeline Co. LLC (Meade). À la conclusion de la vente en 2019, divers comptes d'entiercement ont été établis afin de fournir à l'acheteur une forme de recours pour le règlement des obligations d'indemnisation.

| Neuf mois clos le 30 septembre 2022                                                                |                             |                          |                         |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------------|--------|
| (en millions de dollars)                                                                           | Secteur<br>Services publics | Secteur<br>Intermédiaire | Siège social/<br>Autres | Total  |
| Capital investi :                                                                                  |                             |                          |                         |        |
| Immobilisations corporelles                                                                        | 552 \$                      | 60 \$                    | 9 \$                    | 621 \$ |
| Actifs incorporels                                                                                 | 1                           | 2                        | —                       | 3      |
| Placements à long terme                                                                            | —                           | (2)                      | —                       | (2)    |
| Acquisition de la tranche restante d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale | —                           | 285                      | —                       | 285    |
| Capital investi                                                                                    | 553 \$                      | 345 \$                   | 9 \$                    | 907 \$ |
| Cessions :                                                                                         |                             |                          |                         |        |
| Cessions d'actifs                                                                                  | —                           | (225)                    | (20)                    | (245)  |
| Capital investi net                                                                                | 553 \$                      | 120 \$                   | (11) \$                 | 662 \$ |

Pour les neuf premiers mois de 2023, le capital investi d'AltaGas s'est élevé à 656 millions de dollars, en regard de 907 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. La diminution du capital investi s'explique surtout par l'absence de trésorerie payée pour acheter la tranche restante de la participation dans Petrogas, l'incidence de la cession des services publics en Alaska, la baisse des dépenses en immobilisations liées à l'entretien dans les secteurs Intermédiaire et Siège social/autres et la baisse des dépenses consacrées à l'amélioration du réseau du secteur Services publics, le tout contrebalancé en partie par l'augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles liée à l'incidence de la hausse du taux de change moyen du dollar canadien par rapport au dollar américain, la hausse des dépenses consacrées aux programmes de remplacement accéléré des conduites à Washington Gas et la hausse des dépenses en capital de croissance dans le secteur Intermédiaire en lien principalement avec le projet de captage de carbone et de puits d'injection de gaz acide à Harmattan, le projet REEF, les nouvelles activités de développement et divers projets d'optimisation. Pour les neuf premiers mois de 2023, les cessions d'actifs renvoient surtout à la cession des services publics en Alaska et à d'autres produits tirés de la résolution favorable de l'encours des éventualités liées à la vente de Goleta au premier trimestre de 2022.

Les cessions d'actifs pour les neuf premiers mois de 2022 avaient principalement trait au produit tiré de la vente de la participation d'AltaGas dans les installations de traitement Aitken Creek, d'une centrale à Brush, au Colorado, et de la vente précédemment mentionnée de Goleta.

Le capital investi pour les neuf premiers mois de 2023 comprend des dépenses en immobilisations liées à l'entretien de 23 millions de dollars (47 millions de dollars en 2022) dans le secteur Intermédiaire et de 2 millions de dollars (8 millions de dollars en 2022) pour les actifs d'électricité restants du secteur Siège social/autres. La diminution des dépenses en immobilisations liées à l'entretien dans le secteur Intermédiaire pour les neuf premiers mois de 2023 s'explique principalement par la baisse des dépenses liées à des temps d'arrêt. La diminution des dépenses en immobilisations liées à l'entretien du secteur Siège social/autres est essentiellement liée à la baisse des coûts d'entretien de la centrale Blythe.

Pour les neuf premiers mois de 2023, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement d'AltaGas correspondaient à une entrée de trésorerie de 395 millions de dollars, comparativement à une sortie de trésorerie de 661 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. Se reporter aux rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR » et « Liquidités » du présent rapport de gestion pour en savoir davantage sur les flux de trésorerie tirés des activités d'investissement d'AltaGas.

## Liquidités

En raison de certains engagements pris avec la PSC du DC, la PSC du MD et la SCC de la Virginie dans le cadre de l'acquisition de WGL, Washington Gas est soumise à certaines restrictions au moment de verser des dividendes à AltaGas. Toutefois, AltaGas ne s'attend pas à ce que ces restrictions aient une incidence sur sa capacité de respecter ses obligations.

De plus, Wrangler SPE LLC et Washington Gas ont pris certains engagements d'isolement envers la PSC du DC, la PSC du MD et la SCC de la Virginie afin que Washington Gas ne fasse plus partie des biens visés par une éventuelle procédure en faillite d'AltaGas et des membres de son groupe autres que Washington Gas et Wrangler SPE LLC (collectivement, les « entités isolées »). Grâce à ces mesures d'isolement, les actifs des entités isolées ne pourront pas servir à régler les dettes ou les obligations contractuelles d'AltaGas ou de toute entité non isolée, notamment une dette ou une obligation contractuelle d'AltaGas, et les entités isolées ne seront aucunement responsables des dettes ou des obligations contractuelles des entités non isolées, et vice versa.

|                                                                                                                        | Trois mois clos les<br>30 septembre |          | Neuf mois clos les<br>30 septembre |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------|------------------------------------|--------|
| (en millions de dollars)                                                                                               | 2023                                | 2022     | 2023                               | 2022   |
| Flux de trésorerie d'exploitation                                                                                      | 3 \$                                | (384) \$ | 967 \$                             | 827 \$ |
| Activités d'investissement                                                                                             | (243)                               | (534)    | 395                                | (661)  |
| Activités de financement                                                                                               | 218                                 | 818      | (1 374)                            | (104)  |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie, des équivalents<br>de trésorerie et des liquidités soumises à restrictions | (22) \$                             | (100) \$ | (12) \$                            | 62 \$  |

## Flux de trésorerie d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation ont augmenté de 140 millions de dollars pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023, comparativement à la même période en 2022, en raison principalement des écarts favorables de la variation nette des actifs et passifs d'exploitation, contrebalancés en partie par la diminution du bénéfice net après impôts (après ajustement des éléments sans effet de trésorerie). La majeure partie de l'écart de la variation nette des actifs et passifs d'exploitation a découlé de la hausse des flux de trésorerie tirés des stocks en raison des fluctuations des prix des produits de base et de la hausse des flux de trésorerie des débiteurs en raison des fluctuations des prix des produits de base, des volumes de vente et de la température, le tout en partie contrebalancé par la baisse des flux de trésorerie tirés des créditeurs et charges à payer attribuable aux fluctuations des prix des produits de base, la baisse des flux de trésorerie provenant des dépôts des clients en raison d'une baisse de la garantie au comptant reçue des contreparties par suite des prix plus faibles des produits de base, et la baisse des flux de trésorerie liés aux passifs réglementaires en raison de la hausse des températures.

## Fonds de roulement

| <i>(en millions de dollars, sauf le ratio du fonds de roulement)</i> | <b>30 septembre<br/>2023</b> | <b>31 décembre<br/>2022</b> |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Actif à court terme                                                  | <b>2 656 \$</b>              | 4 638 \$                    |
| Passif à court terme                                                 | <b>3 223</b>                 | 3 407                       |
| Fonds de roulement (déficit)                                         | <b>(567) \$</b>              | 1 231 \$                    |
| Ratio du fonds de roulement <sup>1</sup>                             | <b>0,82</b>                  | 1,36                        |

1) Correspond à l'actif à court terme divisé par le passif à court terme.

La diminution du ratio du fonds de roulement découle surtout de la diminution des actifs détenus en vue de la vente liés à la cession des services publics en Alaska, des débiteurs, des stocks, des actifs de gestion du risque, des charges payées d'avance et autres actifs à court terme, ainsi que de l'augmentation de la tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme, le tout en partie contrebalancé par la diminution des créditeurs et charges à payer, des passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente, des passifs réglementaires et des passifs de gestion du risque, et d'une hausse des actifs réglementaires. Le fonds de roulement d'AltaGas fluctue dans le cours normal des activités.

## Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023 ont été de 395 millions de dollars, comparativement à des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement de 661 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. Les activités d'investissement pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023 comprennent un produit d'environ 1,1 milliard de dollars lié à la cession des services publics en Alaska et à des produits supplémentaires tirés de la résolution favorable de l'encours des éventualités liées à la vente de Goleta, contrebalancés en partie par des dépenses d'environ 675 millions de dollars pour des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que des apports d'environ 4 millions de dollars liés à des

placements comptabilisés à la valeur de consolidation. Les activités d'investissement pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022 comprennent un produit d'environ 245 millions de dollars lié essentiellement à la cession de la participation dans les installations de traitement Aitken Creek, la vente de Goleta et la vente d'une centrale à Brush, au Colorado, ainsi qu'à des distributions de placements comptabilisés à la valeur de consolidation, montant net, d'environ 2 millions de dollars, le tout contrebalancé par des dépenses d'environ 623 millions de dollars au titre d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et un paiement en trésorerie d'environ 285 millions de dollars lié à l'achat de la tranche restante de la participation ne donnant pas le contrôle dans Petrogas.

## **Activités de financement**

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023 ont été de 1,4 milliard de dollars, contre 104 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023, les activités de financement comprennent principalement le remboursement net de 1,0 milliard de dollars aux termes de facilités de crédit, un remboursement de 338 millions de dollars sur la dette à long terme, l'achat de titres négociables dans le cadre du désendettement de 193 millions de dollars, des dividendes de 257 millions de dollars et des distributions aux participations ne donnant pas le contrôle de 13 millions de dollars, le tout en partie contrebalancé par l'émission de dette à long terme (déduction faite des frais d'émission de la dette) de 398 millions de dollars et le produit d'actions émises à l'exercice d'options totalisant 5 millions de dollars. Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022, les activités de financement ont principalement compris des dividendes de 256 millions de dollars, le rachat d'actions privilégiées de 574 millions de dollars, des distributions aux participations ne donnant pas le contrôle de 15 millions de dollars, des remboursements nets aux termes des facilités de crédit de 422 millions de dollars et un remboursement de 11 millions de dollars sur la dette à long terme, le tout contrebalancé en partie par l'émission nette de dette à court terme de 155 millions de dollars, l'émission de dette à long terme de 449 millions de dollars, l'émission de billets hybrides subordonnés, déduction faite des frais d'émission de la dette, de 544 millions de dollars et le produit d'actions émises à l'exercice d'options de 26 millions de dollars.

## Sources de financement

Dans sa gestion du capital, AltaGas vise à maintenir ses notes de première qualité, à s'assurer d'avoir des liquidités appropriées, à optimiser la rentabilité de ses actifs existants et à accroître son infrastructure énergétique afin de créer de la valeur à long terme et d'améliorer le rendement pour les investisseurs. La structure du capital d'AltaGas inclut les capitaux propres (y compris les participations ne donnant pas le contrôle) ainsi que la dette à court terme et à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an et toute dette classée comme détenue en vue de la vente) et les billets hybrides subordonnés, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Le choix entre le financement par capitaux d'emprunt ou par capitaux propres dépend de la structure du capital d'AltaGas, qui est établie en fonction des normes et des risques associés aux activités et à la stabilité et à la durabilité des flux de trésorerie.

| <i>(en millions de dollars, sauf la dette nette sur le total de la capitalisation)</i> | <b>30 septembre<br/>2023</b> | <b>31 décembre<br/>2022</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Dette à court terme                                                                    | <b>313 \$</b>                | 293 \$                      |
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an <sup>1</sup>                  | <b>1 009</b>                 | 334                         |
| Dette à long terme <sup>2</sup>                                                        | <b>6 893</b>                 | 8 694                       |
| Billets hybrides subordonnés <sup>3, 4</sup>                                           | <b>544</b>                   | 544                         |
| Dette classée comme détenue en vue de la vente                                         | <b>—</b>                     | 63                          |
| <b>Total de la dette</b>                                                               | <b>8 759</b>                 | 9 928                       |
| Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie                                        | <b>(43)</b>                  | (53)                        |
| <b>Dette nette</b>                                                                     | <b>8 716 \$</b>              | 9 875 \$                    |
| Avoir des actionnaires                                                                 | <b>7 739</b>                 | 7 456                       |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                              | <b>148</b>                   | 162                         |
| <b>Total de la capitalisation</b>                                                      | <b>16 603 \$</b>             | 17 493 \$                   |
| <b>Dette nette sur le total de la capitalisation (%)</b>                               | <b>52</b>                    | 56                          |

1) Déduction faite des frais d'émission de la dette de moins de 1 million de dollars au 30 septembre 2023 (moins de 1 million de dollars au 31 décembre 2022).

2) Déduction faite des frais d'émission de la dette de 38 millions de dollars au 30 septembre 2023 (41 millions de dollars au 31 décembre 2022).

3) Les billets hybrides subordonnés de série 1 d'un montant de 300 millions de dollars portent intérêt au taux nominal de 5,25 % et viennent à échéance le 11 janvier 2082. Les billets hybrides subordonnés de série 2 d'un montant de 250 millions de dollars portent intérêt au taux nominal de 7,35 % et viennent à échéance le 17 août 2082.

4) Déduction faite des frais d'émission de la dette de 6 millions de dollars au 30 septembre 2023 (6 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Au 30 septembre 2023, le total de la dette d'AltaGas se composait principalement de l'encours des billets à moyen terme de 3,9 milliards de dollars (3,8 milliards de dollars au 31 décembre 2022), de la dette à long terme de WGL et de Washington Gas de 2,8 milliards de dollars (2,8 milliards de dollars au 31 décembre 2022), reflétant les ajustements à la juste valeur à l'acquisition, de la dette à long terme de SEMCO de 402 millions de dollars (670 millions de dollars au 31 décembre 2022, dont une tranche de 63 millions de dollars est classée comme détenue en vue de la vente), d'un montant de 574 millions de dollars prélevé sur les facilités de crédit (1,5 milliard de dollars au 31 décembre 2022), des billets hybrides subordonnés de 550 millions de dollars (550 millions de dollars au 31 décembre 2022) et de la dette à court terme de 313 millions de dollars (293 millions de dollars au

31 décembre 2022). En outre, AltaGas avait des lettres de crédit en cours totalisant 223 millions de dollars (198 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Au 30 septembre 2023, le total de la capitalisation boursière d'AltaGas s'établissait à environ 7,3 milliards de dollars, soit environ 282 millions d'actions ordinaires en circulation à un cours de clôture au 30 septembre 2023 de 26,05 \$ par action ordinaire.

Le multiple de couverture des intérêts par le bénéfice d'AltaGas pour les douze mois clos le 30 septembre 2023 était de 2,9 fois (1,8 fois pour les douze mois clos le 30 septembre 2022).

| Facilités de crédit<br>(en millions de dollars)                                                               | Capacité<br>d'emprunt | Montant utilisé au<br>30 septembre<br>2023 | Montant utilisé au<br>31 décembre<br>2022 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Facilités de crédit à vue d'AltaGas <sup>1, 2</sup>                                                           | 70 \$                 | 12 \$                                      | — \$                                      |
| Facilités de crédit renouvelables d'AltaGas <sup>1, 2</sup>                                                   | 2 500                 | 70                                         | 861                                       |
| Facilités de crédit à terme d'AltaGas <sup>1, 3</sup>                                                         | 450                   | 450                                        | 450                                       |
| Facilités de crédit de 150 millions de dollars américains de<br>SEMCO Energy <sup>1, 2</sup>                  | 203                   | 55                                         | 189                                       |
| Facilité de crédit renouvelable de 300 millions de dollars<br>américains de WGL <sup>1, 2, 4</sup>            | 406                   | 178                                        | 250                                       |
| Facilité de crédit renouvelable de 450 millions de dollars<br>américains de Washington Gas <sup>1, 2, 4</sup> | 608                   | 448                                        | 429                                       |
|                                                                                                               | 4 237 \$              | 1 213 \$                                   | 2 179 \$                                  |

1) Montant prélevé au 30 septembre 2023 converti au taux en vigueur à la fin du mois, soit 1 dollar américain = 1,352 dollar canadien (1 dollar américain = 1,3544 dollar canadien au 31 décembre 2022).

2) La totalité de la capacité d'emprunt en dollars américains a été convertie au taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain au 30 septembre 2023.

3) Les emprunts sur cette facilité peuvent être effectués sous forme d'emprunts au taux préférentiel, d'emprunts au taux de base américain, d'emprunts au taux SOFR ou d'acceptations bancaires dont les intérêts sont payés d'avance et portés en diminution de la valeur nominale remboursable à l'échéance. Au 30 septembre 2023, l'encours net de la facilité s'élève à 449 millions de dollars.

4) Les montants prélevés comprennent du papier commercial garanti par des facilités de crédit à long terme. Sous réserve de l'approbation des banques, WGL et Washington Gas peuvent demander jusqu'à 100 millions de dollars américains d'emprunts supplémentaires sur leurs facilités de crédit respectives, pour un total respectivement de 400 millions de dollars américains et 550 millions de dollars américains.

Outre les facilités susmentionnées, AltaGas a des facilités de lettres de crédit à vue de 461 millions de dollars (461 millions de dollars au 31 décembre 2022). Au 30 septembre 2023, des lettres de crédit de 223 millions de dollars (198 millions de dollars au 31 décembre 2022) avaient été émises aux termes de ces facilités et un montant additionnel de moins de 1 million de dollars (moins de 1 million de dollars au 31 décembre 2022) avait été émis aux termes des facilités de crédit renouvelables de la Société.

WGL et Washington Gas ont recours à la dette à court terme sous forme de papier commercial ou d'emprunt bancaire à court terme non garanti pour financer les besoins saisonniers de liquidités. Les facilités de crédit renouvelables confirmées sont maintenues à un montant égal ou supérieur à la position en papier commercial maximale attendue. Au 30 septembre 2023, le papier commercial en circulation totalisait 626 millions de dollars pour WGL et Washington Gas (679 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Les facilités d'emprunt sont assorties de clauses restrictives habituelles pour ces types de facilités qui doivent être respectées à la fin de chaque trimestre. AltaGas et ses filiales ont respecté l'ensemble des clauses restrictives financières chaque trimestre depuis la mise en place des facilités. AltaGas et ses filiales respectaient également les exigences liées à l'acte de fiducie de ses billets à moyen terme au 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Le tableau suivant résume les principales clauses restrictives financières de la Société aux termes des facilités de crédit :

| Ratios                                                                     | Exigences des clauses restrictives | Au 30 septembre 2023 |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------|
| Ratio dette bancaire/structure du capital <sup>1, 2</sup>                  | pas plus de 65 %                   | moins de 51 %        |
| Ratio BAIIA bancaire/charge d'intérêts <sup>1, 2</sup>                     | pas moins de 2,5x                  | plus de 3,8x         |
| Ratio dette bancaire/structure du capital (SEMCO) <sup>2, 3</sup>          | pas plus de 60 %                   | moins de 42 %        |
| Ratio BAIIA bancaire/charge d'intérêts (SEMCO) <sup>2, 3</sup>             | pas moins de 2,25x                 | plus de 5,0x         |
| Ratio dette bancaire/structure du capital (WGL) <sup>2, 4</sup>            | pas plus de 65 %                   | moins de 48 %        |
| Ratio dette bancaire/structure du capital (Washington Gas) <sup>2, 4</sup> | pas plus de 65 %                   | moins de 50 %        |

1) Calculé d'après la convention de facilité de crédit de 2,3 milliards de dollars de la Société, qui se trouve sur SEDAR à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Les clauses restrictives sont équivalentes et applicables à toutes les facilités de crédit consenties à la Société.

2) Montants estimatifs, assujettis à d'autres rajustements.

3) Le ratio BAIIA bancaire/intérêts débiteurs (SEMCO) et le ratio dette bancaire/capital investi (SEMCO) sont établis d'après les états financiers consolidés de SEMCO, et le calcul est semblable à celui du ratio dette bancaire/capital investi et du ratio BAIIA bancaire/intérêts débiteurs.

4) Le ratio dette bancaire/capital investi de WGL est établi d'après les états financiers consolidés de WGL.

Le 31 mars 2023, un prospectus simplifié préalable de base visant le placement futur auprès du public de titres de créance ou de capitaux propres a été déposé pour remplacer le prospectus simplifié préalable de base daté du 22 février 2021. Ainsi, AltaGas a accès aux marchés financiers canadiens en temps opportun au cours de la période de 25 mois de validité du prospectus simplifié préalable de base.

## Opérations entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, AltaGas effectue des transactions avec ses filiales, ses sociétés satellites et ses coentreprises. La nature des transactions avec des parties liées décrites à la note 31 des états financiers consolidés annuels de 2022 n'a pas changé de façon significative.

## Gestion des risques

AltaGas est soumise à divers risques qui pourraient avoir une incidence importante sur ses résultats financiers et ses activités. Les actionnaires et les investisseurs éventuels doivent examiner attentivement les facteurs de risque décrits par la Société avant d'investir dans ses titres, car chacun de ces risques pourrait avoir une incidence négative sur le

cours des titres de la Société, le montant des dividendes versés aux actionnaires et la capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations au titre de la dette, y compris les obligations aux termes de ses billets en circulation et de tout autre titre de créance pouvant être émis de temps à autre par la Société. Se reporter à la notice annuelle 2022 d'AltaGas, disponible sur le site de SEDAR à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), pour une analyse des risques et des tendances pouvant avoir une incidence importante sur la performance de la Société.

### Contrats de gestion du risque

Dans le cours normal de ses activités, AltaGas est exposée à divers risques de marché qui peuvent avoir une incidence sur ses bénéfices et ses flux de trésorerie. AltaGas conclut des contrats prévoyant la livraison et des contrats de dérivés financiers pour gérer son exposition aux fluctuations des prix des produits de base et des taux de change, et pour optimiser certains actifs de gaz naturel qu'elle détient et gère. Ces contrats n'éliminent pas l'exposition d'AltaGas aux risques associés aux fluctuations des prix des produits de base ou des taux de change. Le conseil d'administration d'AltaGas a élaboré une politique de gestion du risque pour la Société qui constitue le cadre de contrôle de la gestion du risque d'AltaGas. Les instruments dérivés sont régis par cette politique et y sont assujettis. Au 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2022, la juste valeur des dérivés de la Société était comme suit :

| <i>(en millions de dollars)</i>       | 30 septembre<br>2023 | 31 décembre<br>2022 |
|---------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Gaz naturel                           | (19) \$              | (203) \$            |
| Exportations énergétiques             | 19                   | 27                  |
| Différentiel de fractionnement de LGN | 1                    | (3)                 |
| Électricité                           | (55)                 | (78)                |
| Pétrole brut et LGN                   | 14                   | 4                   |
| Change                                | (1)                  | —                   |
| Actif (passif) dérivé net             | (41) \$              | (253) \$            |

AltaGas s'efforce de réduire continuellement et systématiquement les risques de l'entreprise afin d'obtenir des rendements prévisibles et durables et de maximiser la valeur à long terme pour les parties prenantes. Pour le secteur Intermédiaire, cela consiste à s'efforcer de faire correspondre les couvertures financières avec les volumes physiques et, pour le secteur Services publics, à acheter du gaz tout au long de l'année pour aider à protéger les clients contre les hausses de coûts importantes pendant les périodes de pointe de l'hiver. AltaGas peut aussi conclure des contrats de dérivés de change à terme pour gérer le risque associé aux variations des taux de change.

### Contrats sur les prix des produits de base

- Le différentiel de fractionnement de LGN moyen indicatif au comptant pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023 a été d'environ 24 \$/b (35 \$/b en 2022), y compris les écarts de base. Le différentiel de fractionnement de LGN moyen réalisé par AltaGas (fondé sur le prix au comptant moyen et les prix couverts réalisés, y compris les écarts de base) pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023 a été d'environ 25 \$/b, y compris les écarts de base (26 \$/b en 2022).
- AltaGas continue de se consacrer à atténuer les risques associés à ses activités et à gérer son exposition aux fluctuations des prix des produits de base afin d'obtenir des rendements prévisibles et durables. Malgré les risques inhérents auxquels elle est exposée, la Société prévoit maintenir un programme de couverture dynamique qui lui permettra de couvrir de façon proactive le risque lié aux prix des produits de base et le risque lié aux différentiels de fractionnement afin d'atténuer l'incidence des fluctuations de ses marges et de ses flux de trésorerie. Pour le reste de 2023, AltaGas a couvert environ 77 % de ses volumes exposés aux différentiels de fractionnement prévus à hauteur d'environ 27 \$ US/b pour 2023, compte non tenu des frais de transport. En outre, environ 87 % des volumes d'exportation prévus d'AltaGas pour le reste de 2023 sont tarifés ou couverts financièrement à un prix de couverture moyen de l'écart entre le FEI et North American NGL d'environ 18 \$ US/b pour les volumes de propane et de butane non tarifés. Pour les activités d'exportation à l'échelle mondiale, AltaGas vise à se doter d'une importante couverture au moyen de conventions tarifaires et de couvertures financières.

### Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme suivants étaient en cours au 30 septembre 2023 :

| Contrats de change à terme                                  | Durée           | Juste valeur<br>(en millions de dollars) |
|-------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------|
| Ventes – contrats de change à terme (livrables) (\$ US)     | Moins de 1 mois | — \$                                     |
| Ventes – contrats de change à terme (non livrables) (\$ US) | Moins de 1 an   | (1) \$                                   |

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023, une perte latente après impôts sur les contrats de change de 1 million de dollars a été comptabilisée au poste « Produits » dans les états des résultats consolidés (néant pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022). AltaGas n'a inscrit aucun gain réalisé ni aucune perte réalisée sur les contrats de change à terme pour les neuf mois clos les 30 septembre 2023 et 2022.

### Instruments liés aux conditions météorologiques

- Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023, une perte avant impôts de 8 millions de dollars (néant pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022) a été comptabilisée au titre des dérivés sur degrés-jours de chauffage (DJC) et les dérivés sur degrés-jours de refroidissement (DJR).

## Incidence des instruments dérivés sur les états des résultats consolidés

Le tableau ci-dessous présente les gains latents (pertes latentes) sur les instruments dérivés, tels qu'ils sont présentés dans les états des résultats consolidés de la Société.

|                                       | Trois mois clos les<br>30 septembre |       | Neuf mois clos les<br>30 septembre |        |
|---------------------------------------|-------------------------------------|-------|------------------------------------|--------|
| (en millions de dollars)              | 2023                                | 2022  | 2023                               | 2022   |
| Gaz naturel                           | (4) \$                              | 14 \$ | 17 \$                              | 41 \$  |
| Exportations énergétiques             | (77)                                | (22)  | (28)                               | 33     |
| Pétrole brut et LGN                   | 1                                   | (1)   | 11                                 | 6      |
| Différentiel de fractionnement de LGN | (17)                                | 21    | 3                                  | 21     |
| Électricité                           | 7                                   | (9)   | 22                                 | 6      |
| Change                                | (1)                                 | —     | (1)                                | —      |
|                                       | (91) \$                             | 3 \$  | 24 \$                              | 107 \$ |

Pour plus de précisions sur les activités de gestion du risque d'AltaGas, se reporter à la note 24 des états financiers consolidés annuels de 2022 et à la note 13 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2023 et pour les trois mois et les neuf mois clos à cette date.

## Dividendes

AltaGas déclare et verse un dividende trimestriel sur ses actions ordinaires. Les dividendes sur les actions privilégiées sont également versés sur une base trimestrielle. Le versement de dividendes relève de la discrétion du conseil d'administration qui passe régulièrement en revue les montants en fonction des flux de trésorerie d'exploitation durables et continus, des dépenses en immobilisations liées à l'entretien et à la croissance, et des obligations de remboursement des dettes d'AltaGas.

Les tableaux suivants résument l'historique des dividendes déclarés par AltaGas.

### Dividendes sur actions ordinaires

| Exercices clos les 31 décembre    |                    |                    |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| (en dollars par action ordinaire) | 2023               | 2022               |
| Premier trimestre                 | 0,280000 \$        | 0,265000 \$        |
| Deuxième trimestre                | 0,280000           | 0,265000           |
| Troisième trimestre               | 0,280000           | 0,265000           |
| Quatrième trimestre               | —                  | 0,265000           |
| <b>Total</b>                      | <b>0,840000 \$</b> | <b>1,060000 \$</b> |

**Dividendes sur actions privilégiées – Série A**

| Exercices clos les 31 décembre      |                    |                    |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| (en dollars par action privilégiée) | 2023               | 2022               |
| Premier trimestre                   | 0,191250 \$        | 0,191250 \$        |
| Deuxième trimestre                  | 0,191250           | 0,191250           |
| Troisième trimestre                 | 0,191250           | 0,191250           |
| Quatrième trimestre                 | —                  | 0,191250           |
| <b>Total</b>                        | <b>0,573750 \$</b> | <b>0,765000 \$</b> |

**Dividendes sur actions privilégiées – Série B**

| Exercices clos les 31 décembre      |                    |                    |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| (en dollars par action privilégiée) | 2023               | 2022               |
| Premier trimestre                   | 0,418750 \$        | 0,171920 \$        |
| Deuxième trimestre                  | 0,450260           | 0,198020           |
| Troisième trimestre                 | 0,455150           | 0,260690           |
| Quatrième trimestre                 | —                  | 0,376700           |
| <b>Total</b>                        | <b>1,324160 \$</b> | <b>1,007330 \$</b> |

**Dividendes sur actions privilégiées – Série C<sup>1</sup>**

| Exercices clos les 31 décembre                 |             |                    |
|------------------------------------------------|-------------|--------------------|
| (en dollars américains par action privilégiée) | 2023        | 2022               |
| Premier trimestre                              | — \$        | 0,330625 \$        |
| Deuxième trimestre                             | —           | 0,330625           |
| Troisième trimestre                            | —           | 0,330625           |
| <b>Total</b>                                   | <b>— \$</b> | <b>0,991875 \$</b> |

1) Le 30 septembre 2022, AltaGas a racheté la totalité des actions privilégiées de série C en circulation.

**Dividendes sur actions privilégiées – Série E**

| Exercices clos les 31 décembre      |                    |                    |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| (en dollars par action privilégiée) | 2023               | 2022               |
| Premier trimestre                   | 0,337063 \$        | 0,337063 \$        |
| Deuxième trimestre                  | 0,337063           | 0,337063           |
| Troisième trimestre                 | 0,337063           | 0,337063           |
| Quatrième trimestre                 | —                  | 0,337063           |
| <b>Total</b>                        | <b>1,011189 \$</b> | <b>1,348252 \$</b> |

**Dividendes sur actions privilégiées – Série G**

| Exercices clos les 31 décembre      |                    |                    |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| (en dollars par action privilégiée) | 2023               | 2022               |
| Premier trimestre                   | 0,265125 \$        | 0,265125 \$        |
| Deuxième trimestre                  | 0,265125           | 0,265125           |
| Troisième trimestre                 | 0,265125           | 0,265125           |
| Quatrième trimestre                 | —                  | 0,265125           |
| <b>Total</b>                        | <b>0,795375 \$</b> | <b>1,060500 \$</b> |

### Dividendes sur actions privilégiées – Série H

| Exercices clos les 31 décembre      |                 |                    |
|-------------------------------------|-----------------|--------------------|
| (en dollars par action privilégiée) | 2023            | 2022               |
| Premier trimestre                   | 0,443404        | 0,196582 \$        |
| Deuxième trimestre                  | 0,475190        | 0,222950           |
| Troisième trimestre                 | 0,480350        | 0,285890           |
| Quatrième trimestre                 | —               | 0,401900           |
| <b>Total</b>                        | <b>1,398944</b> | <b>1,107322 \$</b> |

### Dividendes sur actions privilégiées – Série K<sup>1</sup>

| Exercices clos les 31 décembre      |             |                    |
|-------------------------------------|-------------|--------------------|
| (en dollars par action privilégiée) | 2023        | 2022               |
| Premier trimestre                   | — \$        | 0,312500 \$        |
| <b>Total</b>                        | <b>— \$</b> | <b>0,312500 \$</b> |

1) Le 31 mars 2022, AltaGas a racheté la totalité des actions privilégiées de série K en circulation.

## Estimations comptables critiques

Comme la détermination de la valeur de nombreux actifs, passifs, produits et charges dépend des événements futurs, la préparation des états financiers consolidés d'AltaGas requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur un jugement prudent. Les principales conventions comptables d'AltaGas sont demeurées inchangées et figurent dans les notes afférentes aux états financiers consolidés annuels de 2022. Certaines de ces méthodes portent sur des estimations comptables critiques du fait de l'exigence voulant que des jugements particulièrement subjectifs ou complexes soient posés à l'égard de questions qui sont intrinsèquement incertaines, et en raison de la probabilité que des montants sensiblement différents puissent être constatés dans des conditions différentes ou selon des hypothèses différentes. Pour une analyse complète des estimations et jugements comptables critiques d'AltaGas, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels de 2022. Aucun changement important n'a été apporté aux estimations et jugements critiques d'AltaGas au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2023.

## Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, AltaGas a adopté les Accounting Standards Updates (ASU) suivantes publiées par le Financial Accounting Standards Board (FASB) :

- En octobre 2021, le FASB a publié l'ASU 2021-08, *Business Combinations (Topic 805): Accounting for Contract Assets and Contract Liabilities from Contracts with Customers*. Selon les modifications apportées par cette mise à jour, une entité est tenue de comptabiliser et d'évaluer les actifs et passifs sur contrats acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conformément au *Topic 606*. L'adoption de cette mise à jour n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés d'AltaGas.

- En mars 2022, le FASB a publié l'ASU 2022-01, *Derivatives and Hedging (Topic 815): Fair Value Hedging – Portfolio Layer Method*. Les modifications apportées par cette mise à jour permettent l'inclusion d'actifs financiers non susceptibles de remboursement anticipé dans un portefeuille fermé faisant l'objet d'une couverture au moyen de la méthode de la strate résiduelle et favorisent la comptabilisation uniforme des strates couvertes uniques ou multiples. L'adoption de cette mise à jour n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés d'AltaGas.
- En mars 2022, le FASB a publié l'ASU 2022-02, *Financial Instruments – Credit Losses (Topic 326): Troubled Debt Restructurings and Vintage Disclosures*. Les modifications apportées par cette mise à jour éliminent les indications comptables relatives à la restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté par un créancier tout en améliorant les obligations d'informations à fournir à l'égard du refinancement et de la restructuration de prêts par des créanciers lorsqu'un emprunteur éprouve des difficultés financières, et exigent la présentation d'information sur les radiations de la période considérée selon l'année de création des créances de financement et des investissements nets dans des contrats de location. L'adoption de cette mise à jour n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés d'AltaGas.
- En septembre 2022, le FASB a publié l'ASU 2022-04, *Liabilities (Subtopic 405-50) – Supplier Finance Programs*. Les modifications apportées par cette mise à jour exigent d'un acheteur participant à un programme de financement de fournisseurs qu'il présente les principales modalités du programme, le montant en souffrance à la fin de la période, un suivi de cette obligation pendant la période et le poste sous lequel l'obligation est présentée au bilan. L'adoption de cette mise à jour n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés d'AltaGas.

## Modifications futures de conventions comptables

En juin 2022, le FASB a publié l'ASU 2022-03, *Fair Value Measurement (Topic 820): Fair Value Measurement of Equity Securities Subject to Contractual Sale Restrictions*. Les modifications apportées par cette mise à jour précisent qu'une restriction contractuelle sur la vente d'un titre de capitaux propres n'est pas considérée comme faisant partie de l'unité de comptabilisation, et, par conséquent, elle n'est pas prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. De plus, une entité ne peut pas, à titre d'unité de comptabilisation distincte, comptabiliser une restriction contractuelle sur une vente. Les titres de capitaux propres qui font l'objet de restrictions contractuelles sur la vente exigent également la présentation de certaines informations supplémentaires. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts après le 15 décembre 2023 et doivent être appliquées de façon prospective avec des ajustements découlant de l'adoption de cette mise à jour comptabilisés en résultats. L'adoption de cette mise à jour ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés d'AltaGas.

En mars 2023, le FASB a publié l'ASU 2023-01, *Leases (Topic 842): Common Control Arrangements*. Les modifications pertinentes apportées par cette mise à jour permettent aux sociétés d'amortir les améliorations locatives sous contrôle commun sur leur durée de vie économique tant que le preneur contrôle l'utilisation des actifs loués. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts après le 15 décembre 2023, y compris pour les périodes intermédiaires, et peuvent être appliquées selon l'une des trois méthodes suivantes : 1) de manière prospective à toutes les nouvelles améliorations locatives comptabilisées à partir de la date à laquelle l'entité applique les modifications, 2) de manière prospective à toutes les nouvelles améliorations locatives comptabilisées à partir de la date à laquelle l'entité applique les modifications, et tout solde non amorti résiduel des améliorations locatives existantes étant amorti sur leur durée d'utilité restant pour le groupe sous contrôle commun déterminée à cette date, ou 3) de manière rétrospective au début de la période à laquelle l'entité applique pour la première fois le *Topic 842*, et toute amélioration locative qui n'aurait pas été autrement amortie ou dépréciée étant comptabilisée comme un rajustement au titre de l'effet cumulatif dans les bénéfices non répartis au début de la première période présentée. Une application anticipée est permise. L'adoption de cette mise à jour ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés d'AltaGas.

En mars 2023, le FASB a publié l'ASU 2023-02, *Investments – Equity Method and Joint Ventures (Topic 323) – Accounting for Investments in Tax Credit Structures Using the Proportional Amortization Method*. Les modifications apportées par cette mise à jour donnent aux entités l'option de comptabiliser le financement donnant droit à des avantages fiscaux, peu importe le programme de crédit d'impôt à partir duquel les crédits d'impôt sont reçus, en utilisant la méthode d'amortissement proportionnel si certaines conditions sont remplies. Les modifications entreront en vigueur pour les sociétés à capital ouvert pour les exercices ouverts après le 15 décembre 2023, y compris pour les périodes intermédiaires, et peuvent être appliquées sur une base prospective modifiée ou une base rétrospective. Une application anticipée est permise. L'adoption de cette mise à jour ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés d'AltaGas.

## Arrangements hors bilan

AltaGas n'a pas conclu d'arrangements hors bilan importants au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2023. Pour plus d'informations sur les arrangements hors bilan, se reporter aux états financiers consolidés audités et au rapport de gestion au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date.

## Contrôles et procédures de communication de l'information à l'égard de l'information financière

La direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), tels qu'ils sont définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Ce règlement vise à améliorer la qualité, la fiabilité et la transparence des documents déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières.

La direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conçu, ou fait concevoir sous sa supervision, des CPCI et un CIIF pour fournir une assurance raisonnable que l'information devant être communiquée par AltaGas dans ses rapports annuels, intermédiaires et dans les autres rapports déposés ou présentés en vertu des lois sur les valeurs mobilières est portée à son attention, qu'elle est présentée en temps opportun, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de publication conformément aux PCGR des États-Unis.

Le CIIF a été conçu selon le cadre établi dans le document de 2013 intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

La direction a conçu le CIIF actuel pour pouvoir présenter les informations connexes consolidées de façon exhaustive et exacte. Au cours de la période couverte par le présent rapport de gestion, il n'y a eu aucune modification apportée au CIIF d'AltaGas qui ait eu, ou qui pourrait raisonnablement avoir, une incidence importante sur son CIIF.

Il est à noter qu'un système de contrôle, peu importe la qualité de sa conception et de son fonctionnement, n'offre qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints. En raison des limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle, aucune évaluation des contrôles ne peut donner une assurance absolue que tous les enjeux liés aux contrôles, y compris la fraude, le cas échéant, ont été décelés. La conception de tout système de contrôle est aussi fondée en partie sur certaines hypothèses quant à la probabilité d'événements futurs et rien ne peut garantir qu'un système d'une conception donnée réussira à atteindre ses objectifs fixés dans toutes les circonstances possibles.

## Informations sur les actions

Au 27 octobre 2023

### Émises et en circulation

|                      |             |
|----------------------|-------------|
| Actions ordinaires   | 281 832 475 |
| Actions privilégiées |             |
| Série A              | 6 746 679   |
| Série B              | 1 253 321   |
| Série E              | 8 000 000   |
| Série G              | 6 885 823   |
| Série H              | 1 114 177   |

### Émises

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Options sur actions            | 6 209 251 |
| Options sur actions exerçables | 5 630 798 |

## Sommaire des résultats consolidés des huit derniers trimestres<sup>1</sup>

| (en millions de dollars)                                      | T3-23  | T2-23 | T1-23 | T4-22 | T3-22  | T2-22 | T1-22 | T4-21  |
|---------------------------------------------------------------|--------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|--------|
| Total des produits                                            | 3 030  | 2 631 | 4 048 | 3 898 | 3 056  | 3 241 | 3 892 | 3 140  |
| BAIIA normalisé <sup>2</sup>                                  | 252    | 239   | 582   | 454   | 233    | 276   | 574   | 334    |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actions ordinaires | (50)   | 133   | 445   | 54    | (48)   | 35    | 357   | (156)  |
| (en dollars par action)                                       | T3-23  | T2-23 | T1-23 | T4-22 | T3-22  | T2-22 | T1-22 | T4-21  |
| Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire               |        |       |       |       |        |       |       |        |
| De base                                                       | (0,18) | 0,47  | 1,58  | 0,19  | (0,17) | 0,12  | 1,27  | (0,56) |
| Dilué                                                         | (0,18) | 0,47  | 1,57  | 0,19  | (0,17) | 0,12  | 1,26  | (0,56) |
| Dividendes déclarés                                           | 0,28   | 0,28  | 0,28  | 0,27  | 0,27   | 0,27  | 0,27  | 0,25   |

1) Les montants ayant été arrondis, la somme des colonnes pourrait ne pas correspondre au total.

2) Mesure financière non conforme aux PCGR. Les données des périodes précédentes ont été ajustées, le cas échéant, pour refléter un changement de la composition du BAIIA normalisé au troisième trimestre de 2022. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Les résultats financiers d'un trimestre à l'autre d'AltaGas sont touchés par le caractère saisonnier des activités, les fluctuations des prix des produits de base, les conditions météorologiques, le taux de change canadien/américain, les interruptions de service planifiées et non planifiées, le calendrier des mises en service de nouveaux projets et des activités d'acquisition et de désinvestissement.

En général, les produits du secteur Services publics sont plus élevés aux premier et quatrième trimestres d'un exercice étant donné que la demande de gaz naturel est plus forte au cours de la saison de chauffage, période qui s'échelonne normalement de novembre à mars.

Les autres éléments importants qui ont eu une incidence sur les produits d'un trimestre à l'autre au cours des périodes indiquées comprennent :

- l'incidence de la vente de la participation d'AltaGas dans les installations de traitement Aitken Creek au deuxième trimestre de 2022;
- la cession des services publics en Alaska au premier trimestre de 2023.

Le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actions ordinaires est également touché(e) par les éléments sans effet sur la trésorerie comme les impôts reportés, la charge d'amortissement, la charge de désactualisation, la provision pour actifs, les gains (les pertes) sur les placements à long terme, et les gains (les pertes) à la vente d'actifs. En outre, le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actions ordinaires est aussi touché(e) par les dividendes sur actions privilégiées et les gains ou les pertes au rachat d'actions privilégiées. De ce fait, le bénéfice net (la perte nette) ne suit pas nécessairement la même courbe que les produits. Le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actions ordinaires des périodes indiquées a été touché(e) par :

- des coûts de transaction après impôts d'environ 22 millions de dollars, 4 millions de dollars et 5 millions de dollars engagés respectivement pour les neuf premiers mois de 2023, en 2022 et au dernier trimestre de 2021 du fait principalement des acquisitions et de la vente d'actifs;
- la provision après impôts sur des placements comptabilisés à la valeur de consolidation d'environ 209 millions de dollars enregistrée au quatrième trimestre de 2021 relativement au placement d'AltaGas dans MVP, qui comprend les projets MVP et MVP Southgate;
- le gain sur la vente de Goleta au premier trimestre de 2022, ainsi qu'un gain supplémentaire comptabilisé au premier trimestre de 2023, en raison du règlement favorable de l'encours des éventualités;
- la perte sur les actions privilégiées de série K qui ont été rachetées le 31 mars 2022;
- la résolution favorable d'éventualités et de certains différends commerciaux liés à l'acquisition en 2022 et au premier semestre de 2023;
- la perte sur le rachat des actions privilégiées de série C libellées en dollars américains en septembre 2022, y compris l'effet de change connexe;
- le gain provenant du désendettement de droit partiel des obligations hypothécaires de premier rang de SEMCO au premier trimestre de 2023;
- le gain à la cession des services publics en Alaska au premier semestre de 2023.

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

### DÉFINITIONS

|        |                                 |
|--------|---------------------------------|
| b/j    | baril par jour                  |
| gpc    | milliard de pieds cubes         |
| CBM    | mètre cube                      |
| Dth    | par décatherme                  |
| GJ     | gigajoule                       |
| GWh    | gigawattheure                   |
| kb     | millier de barils               |
| mmpc   | million de pieds cubes          |
| mmpc/j | million de pieds cubes par jour |
| MW     | mégawatt                        |
| MWh    | mégawattheure                   |
| \$ US  | dollar américain                |

## À PROPOS D'ALTAGAS

AltaGas est une société d'infrastructure énergétique nord-américaine de premier plan qui relie les LGN et le gaz naturel aux marchés canadiens et mondiaux. La Société exerce des activités diversifiées, à faible risque et à forte croissance dans les secteurs Services publics et Intermédiaire, afin de dégager une valeur résiliente et durable pour ses parties prenantes.

Pour en savoir davantage, visitez [www.altagas.ca](http://www.altagas.ca) ou communiquez avec :

### **Jon Morrison**

Vice-président principal, Relations avec les investisseurs et développement commercial  
[jon.morrison@altagas.ca](mailto:jon.morrison@altagas.ca)

### **Adam McKnight**

Directeur, Relations avec les investisseurs  
[adam.mcknight@altagas.ca](mailto:adam.mcknight@altagas.ca)

### **Investisseurs**

1-877-691-7199  
[investor.relations@altagas.ca](mailto:investor.relations@altagas.ca)

### **Médias**

1-403-206-2841  
[media.relations@altagas.ca](mailto:media.relations@altagas.ca)